Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

RAPPORT DES MEMBRES DU BUREAU FÉDÉRAL

28e CONGRÈS

8 AU 11 JUIN 2021

VIRTUEL

feesp. CSN

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Essentielles

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

COMITÉ DE FORMATION ET DE VIE SYNDICALE 7

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE 9

COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT 13

SECTEUR SCOLAIRE 21

SECTEUR SOUTIEN CÉGEPS 29

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX 41

SECTEUR TRANSPORT 43

SECTEUR TRANSPORT SCOLAIRE 45

SECTEUR MUNICIPAL 49

MULTISECTORIEL 53

SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC 55

feesp. CSN
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Essentielles

INTRODUCTION

Le présent rapport résume les activités réalisées par les membres du bureau fédéral, des comités et des comités exécutifs des secteurs durant le dernier mandat. Plusieurs responsabilités sont liées à la présidence d'un secteur ou d'un comité de la fédération et ce document présente, sans être exhaustif, l'ensemble des dossiers portés par nos camarades au cours des trois dernières années.

Redevables au congrès, les rapports des comités (condition féminine, formation et vie syndicale, santé-sécurité-environnement) seront adoptés en plénière. Quant aux rapports des secteurs, ils seront adoptés dans leurs instances respectives puisqu'ils sont redevables à leurs membres.

Toutefois, vu les actions de mobilisation, de négociation et de formation générées par des initiatives sectorielles, nous croyons qu'il est pertinent de les présenter à l'ensemble des délégué-es du congrès.

feesp. CSN
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

FORMATION et VIE SYNDICALE

feesp.CSN

RAPPORT 2018-2021

Comité de formation et de vie syndicale

Composition du comité

- Présidente : Carmelina Santoro
- Membre : Sylvie Tremblay
- Responsable politique : André Lajoie
- Conseiller : Patrick Teyssédou
- Collaboratrice : Stéphanie Fournier

Karo-Lyne Gauthier et Alain Balleux ont quitté le comité pour relever de nouveaux défis. Merci beaucoup pour votre contribution et bonne chance dans vos projets.

Formation

Statistiques des sessions de formation entre septembre 2018 et mars 2021

- 1 028 militantes et militants ont été formés;
- 409 femmes et 619 hommes;
- Secteur de provenance : 321 du public, 707 du privé;
- 106 sessions offertes aux calendriers;
- 79 sessions données, dont 20 formations données en mode virtuel;
- 27 sessions annulées en tout :
  - 10 sessions annulées par manque d'inscriptions;
  - 12 sessions annulées à cause de la COVID-19;
  - 5 sessions annulées pour d'autres raisons (mise à jour, formateur absent, manque de personnes formatrices et problème technologique, conflit de calendrier avec un conseil du secteur public);
  - Note : lorsque c'était possible, nous avons replacé les personnes inscrites aux sessions annulées dans d'autres sessions.

Défis relevés

- Collaboration avec la Fédération du commerce : ce qui entraîne moins de sessions annulées, particulièrement dans les régions éloignées, donc une nette amélioration des services de formation. Solidarité interfédérations;
- Mise à jour de plusieurs sessions à la suite des modifications de certaines lois, et pour s'assurer que le contenu des différentes formations a été actualisé;
- Mise à jour du logo du comité pour inclure « la vie syndicale »;
- Adaptation de toutes les sessions pour une présentation en mode visioconférence;
- Rencontre annuelle des formateurs et formatrices afin de voir à leurs besoins et partager des informations;
- Formation de toutes les formatrices et de tous les formateurs afin qu'ils soient à l'aise d'offrir les sessions en visioconférence;
- Première session donnée en visioconférence le 13 octobre 2020;
- Très haut taux de satisfaction des militantes et militants qui participent aux sessions offertes;
- Réponses à des demandes spécifiques des syndicats qui avaient un besoin urgent.

Défis hors de notre contrôle

- Les sessions « Cadenassage » et « Amiante et produits dangereux » sont suspendues pour l'instant, car le contenu permet difficilement la présentation par visioconférence puisqu'elles requièrent de la manipulation d'instruments. Ces sessions seront de retour au calendrier lorsque nous pourrons être en présentiel.

Défis à relever

- La session « Prévention contre la violence et le harcèlement au travail » est temporairement suspendue à cause de la mise à jour et de vérifications juridiques. Bientôt, cette session sera de retour au calendrier. Nous avons beaucoup d'inscriptions en attente. Cette session est en grande demande, particulièrement en contexte de pandémie ;
- Revoir la façon de donner les sessions après la pandémie ;
- Continuer à faire grandir nos alliances avec les autres fédérations dans le but de toujours améliorer l'offre de service.

Vie syndicale

Défis à relever

- Un projet a été développé pour le dernier conseil fédéral, mais a dû être reporté à cause de la pandémie. Ce projet exigeait qu'on soit en présentiel pour pouvoir le réaliser;
- Le maintien de la vie syndicale passe par des militantes et militants FORMÉS et INFORMÉS entre autres;
- Réfléchir à comment faire de la vie syndicale après la pandémie.

Reconnaissance bien méritée

J'aimerais saluer et reconnaître l'excellent travail de toute l'équipe de la FEESP.

Ce sont des efforts au-delà de l'ordinaire qui ont rendu possible le virage en mode visioconférence de presque toutes les sessions de formation (sauf « Cadenassage » et « Amiante et produits dangereux »). La collaboration de l'équipe de formatrices et formateurs a été essentielle. Toute l'équipe a pris des bouchées doubles et triples pour y arriver. Je me dois de souligner le travail colossal de notre collaboratrice **extraordinaire**, Stéphanie Fournier, et mettre en évidence son dévouement, son professionnalisme et sa disponibilité. Sans elle, nous n'aurions pu faire ce virage aussi rapidement. Un gros MERCI à André Lajoie pour sa contribution et son appui inconditionnel. En mon nom et au nom de tous les militantes et militants de la FEESP-CSN, 60 000 fois merci à toute l'équipe.

Ensemble, nous avons relevé de grands défis!

Bravo et solidarité!

Pour les membres du Comité de formation et de vie syndicale,
Carmelina Santoro, présidente

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

Comité de la condition féminine

RAPPORT 2018-2021

Comité de la condition féminine

Au début de ce mandat, la présidence du Comité de la condition féminine était assumée par Geneviève Després, qui provient du SEMB-SAQ. Elle était appuyée par Dominique Couture du Syndicat des employés et employées d'Énergir (CSN) et de Sandrine Dessureault, qui était alors présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs en loisirs de la Ville de Laval-CSN. Moi, Amélie Benoit, du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN, j'étais alors élue substitut.

Après à peine quelques mois, Dominique a dû quitter le Comité de la condition féminine et j'ai alors joint le comité à titre de membre. Ensuite, ce fut au tour de Geneviève Després de quitter le comité, laissant ainsi vacant le poste à la présidence. Pour celles et ceux qui connaissent Geneviève, ils savent que ce fut de grands souliers à chausser que de la remplacer. Après peu de délibérations, nous avons décidé que Sandrine prendrait la relève. Quelle belle découverte! Elle a été présidente pendant quelques mois et nous avons appris en décembre 2020 qu'elle avait obtenu un poste de conseillère à la FEESP. Entre temps, lors du conseil fédéral de mai 2019, Nadia Pelletier, qui provient du SEMB-SAQ, avait été élue substitut puisque le départ de Geneviève avait créé un remaniement au sein du comité. À la suite du départ de Sandrine, nous avons donc convenu que je prendrais la présidence par intérim jusqu'au congrès. J'étais un peu nerveuse au début d'assumer ce genre de responsabilités, mais je réalise à quel point je suis entourée d'une équipe formidable : Nadia Pelletier du SEMB-SAQ, Isabelle Bédard, employée de bureau à la FEESP, Stéphanie Gratton, vice-présidente de la FEESP et responsable du dossier de la condition féminine, et Catherine Potvin, conseillère syndicale à la FEESP. C'est un plaisir de travailler avec ces femmes exceptionnelles. Ce nouveau défi m'a permis de m'épanouir et m'a fait découvrir de nouveaux horizons.

Malgré les bouleversements des trois dernières années, voici le rapport des travaux effectués par le comité.

Bulletins l'Inform-elles

À la suite du congrès de la FEESP de juin 2018, le comité a produit sept bulletins durant son mandat.

Nous vous énumérons quelques sujets publiés :

Décembre 2018

- Assemblée générale extraordinaire de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- #Metoo, un an plus tard : où en sommes-nous?

Mai 2019

- Le sexisme ordinaire
- Suggestions de livres féministes

Novembre 2019

- Lancement du concours « Modernisons le logo »
- La charge mentale environnementale, la ressentez-vous?
- Êtes-vous écoféministe?

Janvier 2020

- Les allumettières de Hull
- Les élues dénoncent la cyberintimidation

Juillet 2020

- Édition COVID-19

Automne 2020

- Violence : la réflexion
- Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Avril 2021

- Charge mentale et santé psychologique chez les femmes
- Retour sur la journée Réseau-femmes du 9 mars
- Projet de loi nº 59 : Impacts sur les conditions de travail et le retrait des femmes enceintes.

Par ailleurs, nous vous invitons à les consulter sur le site de la FEESP, sous l'onglet du Comité de la condition féminine, ou en cliquant sur ce lien :

https://feesp.csn.qc.ca/comites/condition-feminine/documents-cf/#inform-elles

Marche mondiale des femmes

Les membres ont été informées que la dernière marche mondiale des femmes, qui devait avoir lieu à l'automne 2020, a été annulée compte tenu des restrictions sanitaires. Elle devrait être reportée et nous allons vous tenir informés de tous les détails à ce sujet.

Participation à la coordination nationale de la condition féminine

« La coordination nationale de la condition féminine est formée des responsables à la condition féminine de toutes les fédérations et de tous les conseils centraux affiliés à la CSN, en plus des membres du Comité national de la condition féminine-CSN. Elle se réunit au moins trois fois par année pour échanger et partager de l'information. »[1]

Lors de mon mandat à la présidence par intérim, j'ai eu l'occasion de participer à deux rencontres de la coordination nationale de la condition féminine où plusieurs sujets étaient abordés. Le projet de loi nº 59, Loi modifiant le régime de santé et sécurité au travail, la marche mondiale des femmes, les modifications législatives au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le collectif du 8 mars ne sont que quelques exemples des intéressantes discussions que nous avons eues lors de ces rencontres.

Collectif du 8 mars

Les activités reliées au collectif du 8 mars de la Journée internationale des droits des femmes sont organisées par les conseils centraux et ils en font la promotion chaque année. La FEESP y participe et encourage ses membres à le faire aussi. Nouveauté de cette année, nous avons participé à l'organisation de la mosaïque avec l'aide de Jason Brochu-Valcourt, conseiller syndical aux communications de la FEESP. On y retrouve principalement des photos de

[1] https://www.csn.qc.ca/mouvement/comites/condition-feminine/coordination-nationale-de-la-condition-feminine/

militantes et militants de la FEESP qui portent fièrement l'épinglette du slogan de cette année : « Écoutons les femmes ».

Journées Réseau-femmes

Le comité a tenu, chaque année, une à deux journées Réseau-femmes.

En 2019, nous avons organisé une rencontre Réseau-femmes de deux jours à l'hôtel Le Dauphin à Drummondville. La première journée, dédiée uniquement aux femmes, a débuté avec le rapport du comité et s'est poursuivie avec une conférence de Pascale Navarro, journaliste, chroniqueuse culturelle et rédactrice de plusieurs essais sur des questions liées au féminisme. Elle nous a exposé l'histoire et les batailles menées par les femmes au Québec et nous a aussi expliqué ce qu'est exactement la parité. La deuxième journée était, quant à elle, mixte et consistait en une conférence donnée par Lise Gervais, de l'organisme Relais-femmes, portant sur l'ADS, c'est-à-dire l'analyse différenciée selon les sexes. Lors de cette journée, un seul homme a osé se faufiler parmi toutes ces femmes. Merci, Benoit Malenfant, d'avoir été présent. En espérant une plus grande participation la prochaine fois!

En 2020, il y a eu une journée Réseau-femmes non mixte qui avait pour thème le harcèlement psychologique, présenté par Natacha Laprise et Emmanuelle Proulx, toutes deux conseillères syndicales à la CSN. Un sujet chaud qui a suscité, encore une fois, une grande participation. Cette journée s'est déroulée au même endroit que l'année précédente, à Drummondville.

Cette année, le comité a décidé de maintenir sa journée Réseau-femmes tant attendue, malgré la pandémie. Évidemment, nous avons dû la tenir en mode virtuel. Nous, les membres du comité, étions ensemble dans une grande salle au Centre Saint-Pierre. C'était une première pour moi d'animer ce genre d'activité par Zoom! Mais quelle belle journée nous avons eue et tout s'est bien déroulé. Nous avons accueilli Amélie Châteauneuf, autrice et conférencière spécialisée sur la question de la charge mentale, ainsi que Natasha Laprise, conseillère syndicale à la CSN, qui nous a parlé de la santé mentale des femmes.

Événements marquants 2018-2020

J'aimerais également vous rappeler quelques événements marquants qui, selon moi, devraient être soulignés, c'est-à-dire notre retrait de la FFQ (Fédération des femmes du Québec) et le sujet qui brûle toutes les lèvres depuis un peu plus d'un an : la COVID-19.

Tout d'abord, un petit rappel pour celles et ceux qui ne sont pas au courant de ce qui s'est passé le 28 octobre 2018 lors de l'assemblée extraordinaire de la Fédération des femmes du Québec. Le conseil d'administration de la FFQ a soumis des propositions, lors de cette assemblée, et seulement trente minutes ont été allouées aux femmes présentes pour voter chaque proposition. C'est trop peu pour débattre d'une proposition aussi importante comme la reconnaissance du travail des travailleuses du sexe. Vous comprendrez que la CSN n'était pas en faveur de cette proposition. Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN à l'époque, est intervenue pour tenter de faire abolir la proposition parce que pour nous, la CSN et la FEESP, la position de la FFQ était un recul majeur pour les femmes, ce qui était inacceptable.

Des participantes ont voulu également amener des amendements sur l'agentivité soutenant que les femmes n'avaient pas une réelle capacité d'agir puisqu'elles étaient plutôt en situation d'exploitation. Cependant, selon Stella, un organisme qui soutient que le travail du sexe est un réel travail, l'agentivité est toujours présente dans ce milieu parce qu'on a toujours le choix de « crier ou pas ». L'amendement n'a pas été retenu.

Ces débats ont créé un clivage et la FFQ était scindée en deux. La présidente de la FFQ n'a pas voulu faire de dommage collatéral et a donc décidé de maintenir cette position inacceptable selon nous.

À la suite de cette assemblée extraordinaire, les membres du Comité de la condition féminine se sont consultées et ont décidé de se dissocier de la FFQ, compte tenu de sa vision et de son orientation sur ce sujet.

Finalement, même si je dois terminer ce rapport sur une note un peu moins joyeuse, laissez-moi vous dire quelques mots sur la pandémie de COVID-19. Depuis plus d'un an, on constate les failles du système, qui sont présentes depuis trop longtemps. Entre autres, le traitement réservé aux emplois à prédominance féminine; les « anges gardiens », comme Legault les surnomme, mais qui les rejette du revers de la main quand vient le temps de démontrer de la reconnaissance envers ces femmes qui occupent majoritairement un travail essentiel. Comme mon ancienne collègue Sandrine l'a si bien mentionné : « Il ne faut plus demander la reconnaissance du gouvernement, il faut l'exiger ».

Comme mot de la fin, je n'ai qu'une chose à dire : solidarité!

Modernisation du logo du Comité de la condition féminine

Avant de vous quitter, nous avons une belle nouvelle à vous partager, soit la modernisation du logo du Comité de la condition féminine.

Rappelons-nous qu'un concours a été lancé à l'automne 2019 et que nous voulions dévoiler le nouveau logo au conseil fédéral de l'automne 2020. Évidemment, en raison encore une fois des règles sanitaires, le conseil fédéral n'a pu avoir lieu en présentiel. C'est donc avec une grande joie que nous procédons aujourd'hui même au dévoilement du nouveau logo!

Pour les membres du Comité de la condition féminine,
Amélie Benoit, présidente

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

SSE

COMITÉ SANTÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

RAPPORT 2018-2021

Comité de santé-sécurité-environnement

Membres

- Kevin Mc Lean, président du comité, Syndicat du transport de Montréal (CSN)
- Isabel Labbé, membre, Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN
- Alexandre Bolduc, membre, Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des Alcools du Québec
- Daniel Lajeunesse, substitut, Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transcobec - CSN
- Sylvain Rochon, conseiller syndical FEESP
- André Lajoie, secrétaire général FEESP et responsable politique
- Manon Roberge, employée de bureau FEESP

Préambule

Pour débuter, il est important de prendre en considération que le rapport a été écrit en mars 2021. Le projet de loi 59 (*Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*) et la situation sanitaire que nous vivons actuellement font que les choses bougent rapidement. Le comité étant sollicité sur ces sujets, il est possible que certains aspects ne soient plus à jour ou que de nouveaux sujets se soient ajoutés entretemps.

Mission du comité

Le rôle de ce comité est de préparer et de recommander au congrès et au conseil fédéral, des actions en matière de santé, de sécurité, de santé mentale et d'environnement, et de transmettre l'information aux travailleuses et travailleurs des secteurs sur ces mêmes sujets.

Le comité élabore un programme de formation destiné aux syndicats de la fédération qui comprend entre autres, des sessions sur les sujets suivants : la prévention du harcèlement au travail, les matières dangereuses, l'ergonomie et la santé mentale.

Nous établissons également le lien entre les différents responsables de secteurs concernant des demandes spécifiques de formation.

Membre substitut

Au cours du dernier mandat, Daniel Lajeunesse, membre substitut, a pris le relais durant l'année sabbatique d'Isabel Labbé, ce qui démontre l'importance du membre substitut au sein de notre comité.

Le dernier rapport du comité proposait de trouver une façon d'intégrer le membre substitut à nos travaux pendant le mandat afin de faciliter son intégration lors d'une absence et cette proposition a été retenue. Nous nous sommes engagés à inviter Daniel Lajeunesse une fois par année à l'une de nos rencontres et à le faire participer à nos activités. Sa participation lui a permis de s'intégrer rapidement et de se sentir partie prenante des travaux du comité.

COVID-19

Le comité de santé-sécurité-environnement, appuyé par la fédération, a travaillé d'arrache-pied pour maximiser le partage de l'information disponible pour les syndicats, par l'entremise de nos réseaux sociaux et du site internet de la fédération.

L'équipe a consacré beaucoup de temps et d'énergie à tenter d'analyser et de mettre en pratique les différentes recommandations émanant des guides et les mesures de sécurité mises de l'avant par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Parfois, nous sommes intervenus auprès de la CNESST et des associations sectorielles paritaires (ASP) afin de clarifier ces mesures.

Malheureusement, certains employeurs n'avaient pas la même interprétation que nous sur certains enjeux. Les directives mises en place par les employeurs n'étaient pas toujours claires, il devenait alors difficile de les mettre en application.

Télétravail

Plusieurs d'entre vous ont été propulsés en télétravail. Cependant, cela s'est souvent fait au détriment de l'aspect ergonomique avec des postes de travail mal adaptés.

L'équipement de protection individuelle (ÉPI)

Les ÉPI doivent être fournis gratuitement par l'employeur. Il est important de les exiger ainsi que de demander les nouvelles procédures et méthodes de travail mises en place.

La santé psychologique

Le fait de se retrouver confiné provoque des perturbations sur nos façons de faire, et ce, pour diverses raisons. Ces bouleversements modifient nos états d'âme et peuvent évoluer rapidement. Nous devons être à l'écoute de ces changements et demander de l'aide, au besoin.

Capsule vidéo

Une capsule vidéo a été réalisée et diffusée sur la page Facebook ainsi que sur le site internet de la fédération.

Les leçons à retenir

Durant cette pandémie, nous constatons l'importance des secteurs liés à la salubrité et à la désinfection, des secteurs d'activité qui ont été négligés dans les dernières années et qui ont subi des coupures sous le sceau de l'austérité.

Beaucoup de choses ont changé tout au long de cette crise. Plusieurs de ces changements vont demeurer au-delà de la pandémie. Nous constatons que les cas de grippe et de rhume ont presque été inexistants au cours de la dernière année. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : le port du masque, le lavage des mains, la désinfection des lieux publics et l'obligation des employeurs à rémunérer leurs employé-es restés à la maison en raison de symptômes. Forts de cet apprentissage, nous ne manquerons pas de rappeler aux employeurs l'importance de maintenir ces bonnes pratiques.

Avec l'arrivée des vaccins, nous espérons un retour à la normale, même si cela ne sera plus tout à fait comme avant.

Colloque sur la santé mentale

Notre plan de travail prévoyait la préparation d'un colloque sur le thème de la santé mentale au printemps 2021. Nous avons dû annuler cette activité à cause des dispositions de la Direction générale de la santé publique (DGSP) en lien avec la pandémie.

Projet de loi 59

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a déposé à l'automne 2020 son projet de loi sur la modernisation des lois en matière de santé et sécurité du travail. Rapidement, nous en avons pris connaissance et avons analysé ce projet qui compte plus d'une centaine de pages. Le gouvernement a bien choisi le moment de son dépôt et croyait que le temps de prendre connaissance du dossier durant la période des fêtes ralentirait nos ardeurs.

Malgré tout, dès le retour des fêtes, le 7 janvier 2021, nous avons tenu une rencontre avec les responsables en santé-sécurité et les personnes conseillères syndicales pivots de tous les secteurs, ainsi qu'avec nos représentants aux associations sectorielles, afin de les sensibiliser au contenu du projet de loi. Jean-François Lapointe, coordonnateur du Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, nous a présenté les positions historiques de la CSN et a expliqué les particularités du projet de loi.

De plus, Stéphane Dufour, coordonnateur national au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN, nous a présenté les outils développés par la CSN.

Le président de la CSN, Jacques Létourneau, a présenté le mémoire produit par la CSN pour la commission parlementaire qui s'est tenue en février 2021.

La fédération a également envoyé une lettre au ministre Boulet avec nos revendications et nos craintes à l'égard du projet de loi.

Afin d'intensifier nos efforts pour dénoncer les lacunes de ce projet de loi, une lettre type a été envoyée aux syndicats leur demandant de la faire parvenir au député de leur circonscription. De plus, une tuile Facebook a été développée, invitant les syndicats et leurs membres à publier celle-ci en l'adressant à leur député et au ministre Boulet via leur compte Facebook personnel dans le but d'augmenter la pression. Nous continuons à suivre de près le dossier afin de vous tenir informés et de vous fournir des outils nécessaires pour vous aider dans vos travaux.

Formation

- À l'occasion du conseil fédéral de mai 2019, le comité a tenu un kiosque conjointement avec le comité de la condition féminine. Cela nous a permis de distribuer le calendrier des sessions de formation en santé-sécurité et des objets promotionnels. Également, un ordinateur était disponible afin de faire connaître nos outils en ligne, ce qui fut apprécié par les délégué-es.
- Nous sommes fiers d'avoir été novateurs et d'avoir pu nous adapter rapidement aux changements que la COVID-19 nous a imposés. L'équipe des employées de bureau et les personnes formatrices ont tout mis en œuvre afin de maintenir notre calendrier de formation en mode virtuel. La FEESP a été une des organisations qui a maintenu la quasi-totalité de ses formations.
- La formation *Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail* a été actualisée.

- Lors du conseil fédéral de 2019, Natacha Laprise, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a présenté d'excellents outils et guides sur la santé psychologique et les risques psychosociaux qui ont été utiles pour plusieurs syndicats. https://formationsst.csn.info/
- De nouvelles formations se sont ajoutées à notre calendrier :
  - La session *Qualité de l'air intérieur* a été très appréciée et nous avons eu des demandes pour ajouter d'autres sessions conjointement avec la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ).
  - *Cadenassage* : une formation de base d'une journée a été créée et a été donnée à deux occasions. Comme cette formation contient beaucoup de matière, nous réfléchissons à l'adapter pour que la formation se donne en deux volets, dont un de base et un deuxième pour des besoins plus avancés.
  - Une formation sur le Code canadien du travail, *Santé-sécurité au travail sous le Code fédéral*, a été offerte à nos syndicats sous juridiction fédérale. Les syndicats du Multisectoriel qui ont suivi la session ont aimé cette nouvelle formation.
  - Les sessions *Amiante et produit dangereux*, *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, *Ergonomie et troubles musculosquelettiques* et *Ergonomie et travail à l'écran* ont également été inscrites au calendrier.

Points de suivi

- Certains syndicats ont été approchés sur l'écologisation des emplois, mais seul le Syndicat du personnel non-cadre d'Oxfam-Québec/O.C.S.D. - CSN a convaincu l'employeur de mettre en place une démarche.
- Le gouvernement a annoncé que le système de consigne sera élargi aux bouteilles de vin, mais comment sera gérée cette consigne? Elle sera fort probablement gérée à l'extérieur des succursales de la SAQ.
- Un colloque sur le trouble de stress post-traumatique a été organisé par le Secteur de la sécurité du public. Des agents correctionnels, des pompiers à temps partiel et des personnes répartitrices y ont participé. Les membres du Syndicat des Agents Correctionnels du Canada (UCCO-SACC) et du secteur préhospitalier de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) étaient également invités au colloque. Dans son projet de loi 59, le ministre Boulet veut reconnaître le trouble de stress post-traumatique en tant que maladie professionnelle, ce qui est loin d'être négligeable. Cependant, assurons-nous que les mesures qui seront adoptées répondent bien aux besoins des travailleuses et travailleurs et qu'elles ne soient pas que des mesures cosmétiques.

- La légalisation du cannabis a suscité de nombreuses questions que nous devions approfondir. Il était important de faire le point sur le sujet. Nous étions tenus de l'aborder sous le même angle que la consommation d'alcool en milieu de travail et de discuter des dangers potentiels. Nous avons produit un document d'information à l'intention des syndicats qui explique les droits des travailleuses et des travailleurs ainsi que les obligations de l'employeur.

  https://feesp.csn.qc.ca/2018/10/16/legalisation-du-cannabis-et-relations-de-travail-ce-quil-faut-savoir/

- Nous suivons de près les dossiers des membres, de même que des membres retraités, qui souffrent de problèmes de santé reliés à l'exposition à l'amiante afin qu'ils soient dédommagés. Des employeurs continuent de contester les indemnités versées à ces travailleurs, ce qui est indécent.
- À propos des protecteurs auditifs contre le bruit, nous avons sollicité la mobilisation de nos syndicats en lien avec le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) portant sur le bruit. Nous sommes ravis de constater que vous avez répondu à l'appel et nous vous en remercions. Parfois, un simple geste peut faire toute la différence.
- Les problèmes d'acouphènes identifiés dans le milieu scolaire, notamment dans les services de garde, nous préoccupent grandement. Afin de régler un problème de communication entre les travailleuses, les employeurs les ont équipées d'écouteurs de radios (CB). Ces derniers, reliés en permanence aux oreilles des personnes techniciennes en service de garde, semblent causer des acouphènes. Les centres de services scolaires des Navigateurs et de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont fait des recherches sur le sujet. Ana Maria Seifert, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN, a fait une présentation sur la question des acouphènes lors d'une instance du Secteur scolaire. D'autres corps de métier semblent également touchés par ce type de problème. Nous continuerons de travailler à trouver une solution permettant d'en éviter la prolifération.
- Nous entendons de plus en plus parler de maladies infectieuses dont les agents se transmettent naturellement entre les animaux et les humains, aussi appelées zoonose, notamment la maladie de Lyme. Nous avons donc développé une fiche sur les tiques. https://feesp.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/tiques_infos.pdf

Colloques et conférences

Le comité se fait un devoir d'assister à des colloques et des conférences de diverses organisations, telles que les associations paritaires, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) et la CNESST, dont vous trouverez la liste ci-dessous. L'information recueillie est utile pour se tenir à jour et diffuser l'information à nos syndicats.

- 18e Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail (SST) – conférence sur les robots collaboratifs en 2018 ;
- « Un milieu sécuritaire pour tous », colloque organisé par les comités confédéraux sur les relations interculturelles et sur la santé et la sécurité du travail de la CSN en 2019 ;
- « La cyberdépendance » du Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances en 2019 ;
- « Faut plus qu'ça bouge » sur le cadenassage pour les équipements mobiles de Via Prévention en 2019 ;
- « La santé et la sécurité du travail n'est pas une question de chance : misez sur la prévention ! » de la CNESST en 2019 ;
- « Ça va bien la tête ? » de Via Prévention en 2019.

Bilan et perspective 2019

La rencontre s'est tenue les 6 et 7 novembre à Trois-Rivières sous le thème « La santé au travail à l'ère des changements technologiques ».

Les différents changements technologiques et leurs effets sur la santé et la sécurité au travail ont été présentés. En atelier fédératif, nous avons choisi de présenter les effets des ondes électromagnétiques sur la santé des travailleuses et des travailleurs avec le Dr Paul Héroux, professeur de toxicologie et des effets sanitaires des ondes électromagnétiques de la faculté médecine de l'université McGill, et Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN.

L'exposition grandissante aux ondes électromagnétiques nous inquiète considérablement. Avec la venue de nouveaux outils technologiques, des connexions Wi-Fi sont disponibles partout sans que l'on sache leurs effets sur la population, et ce, autant dans nos lieux de travail que dans les lieux publics.

Loin de vouloir alarmer les membres sur ce phénomène, nous voulions avoir l'avis du Dr Héroux et exposer un point de vue qui diffère de celui des multinationales qui nous indiquent qu'il n'y a aucun danger.

Coordination nationale

Le comité s'assure d'assister aux rencontres de coordination nationale de santé et de sécurité de la CSN et de faire valoir les positions de la fédération afin de bien représenter les syndicats.

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)

L'IRSST mène et finance des recherches pour éliminer les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs et pour favoriser leur réadaptation. Il invite différentes instances comme les associations sectorielles paritaires, les syndicats et les employeurs à participer à ses recherches afin d'avoir un réel portrait des besoins et des réalités. La FEESP a participé aux recherches suivantes :

- Recherche sur les ponts élévateurs de véhicule hors terre à 2 colonnes ;
- Aspirateurs industriels ;
- Accidents routiers de travail.

Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail (SST)

- « Voir loin, agir en prévention » du 14 au 21 octobre 2018. Nous avons visité nos syndicats des employé-es municipaux de la Gaspésie, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Structures Métropolitaines - CSN et le Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSN).
- « Réussir en prévention » s'est tenue du 13 au 20 octobre 2019. Les bons coups de la part des syndicats ont été mis à l'honneur.
- « Plus que jamais, la santé et la sécurité au travail, c'est vital » du 18 au 24 octobre 2020. Considérant la situation sanitaire, il nous était impossible de nous déplacer, mais plusieurs activités se sont tenues, malgré tout, en mode virtuel. Du moins, nous avons été avec vous en pensée.

Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail (28 avril)

Il est important de souligner cette journée afin de se remémorer les travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail. Ayons une pensée pour les gens ayant contracté le virus de la COVID-19 ou qui en sont décédés au cours des derniers mois.

Nous croyons que la santé et la sécurité sont d'excellents moyens de joindre les membres des syndicats que nous représentons. C'est un aspect qui touche les gens dans leur quotidien, tout en étant une bonne façon de raviver la vie syndicale et d'être près d'eux.

Je termine en remerciant mon équipe de travail. Sans eux, rien ne serait possible.

- André Lajoie, en qui j'ai trouvé un mentor. Par son expérience, son professionnalisme et son sens de l'écoute, il a su me conseiller et me guider dans l'acquisition de nouvelles compétences.
- Isabel Labbé, Alexandre Bolduc et Daniel Lajeunesse, avec qui j'ai eu la chance de discuter et d'approfondir mes connaissances en santé-sécurité au travail.
- Sylvain Rochon, une force tranquille qui, de par ses connaissances et ses recherches, m'a éclairé dans divers dossiers.
- Manon Roberge, pour reprendre mes brouillons d'ordre du jour, pour finaliser nos procès-verbaux et qui fait des miracles pour que nous paraissions professionnels.

Ce sont celles et ceux qui ont terminé le mandat avec moi, mais je ne veux pas oublier toutes les personnes que j'ai côtoyées en cours de mandat.

À vous chers congressistes qui nous alimentent sur le sujet, merci!

Grâce à vous, je suis très fier du travail accompli. Tous ensemble, nous sommes forts et pouvons faire changer les choses !

Pour les membres du Comité santé-sécurité-environnement,
Kevin Mc Lean, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

RAPPORT 2018-2021

Secteur scolaire

Introduction

Le comité exécutif du Secteur scolaire est heureux de vous présenter le bilan couvrant le mandat de 2018 à 2021. Ce fut un mandat hors du commun. C'est en le rédigeant que nous constatons l'ampleur du travail accompli au cours de ces trois dernières années. Nous avons dû jongler avec beaucoup d'imprévus. Il y a eu le projet de loi 40 sur la transformation des commissions scolaires, la pandémie de COVID-19 qui a chamboulé le réseau de l'éducation, la négociation du renouvellement de la convention collective, les mandats que nos syndicats nous ont confiés, et ce, tout en travaillant sur les dossiers sous notre responsabilité et en participant à différents comités, colloques et groupes de travail. Nous prenons conscience du travail et des rencontres qui ont été nécessaires afin de mener à bien tous ces dossiers.

Malgré le fait que nous avons dû composer avec un contexte imprévisible, en plus de nos dossiers respectifs, le secteur a réussi à répondre aux mandats et responsabilités lui étant confiés. Nous pouvons en être très fiers.

La pandémie nous a obligés à nous réinventer, à travailler différemment. C'est avec regret que nous avons dû annuler les conseils du Secteur scolaire en présentiel. En début de pandémie, nous avons tenu des rencontres informatives, au départ par conférence téléphonique, et par la suite par visioconférence. Nous tenions à vous tenir informés, le plus souvent possible, de tout changement et développement concernant les consignes que le ministère de l'Éducation nous donnait, ainsi que le suivi de la négociation.

Nous tenons à remercier et féliciter tous les délégué-es du secteur. Vous avez donné temps et énergie afin de défendre vos membres dans cette situation exceptionnelle. Votre dévouement et votre implication ont été des plus remarquables.

Présentation du secteur

En début de mandat, le comité exécutif du secteur était composé de Annie Charland du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN à la présidence, Sylvain Bastien du Syndicat des employé-e-s de soutien de la commission scolaire des Laurentides CSN au secrétariat général, Josée Chamberland, du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) à la vice-présidence aux finances, Gilbert Ducharme de l'Association des concierges des écoles du district de Montréal-CSN à la vice-présidence à l'information, Gabrielle Messier du Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN) à la vice-présidence aux régions et Jean Favreau, conseiller syndical à la FEESP.

En cours de mandat, plus exactement au mois de mars 2019, Josée Chamberland a quitté le secteur pour relever de nouveaux défis. Elle est maintenant conseillère syndicale à la CSN. Lors du conseil spécial du 1er mai 2019, Stéphane Nadeau du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSN) a été élu à la vice-présidence aux finances, en remplacement de Josée Chamberland.

Le Secteur scolaire regroupe 35 000 membres, comportant 37 syndicats répartis dans 31 centres de services scolaires francophones et deux commissions scolaires anglophones. Le Secteur scolaire a une caractéristique qui lui est propre : chacun des syndicats locaux compte plusieurs dizaines d'établissements qui peuvent s'étendre, pour certains, sur un très grand territoire. De plus, nous y retrouvons 81 classes d'emplois différentes, réparties en trois catégories : soutien technique et paratechnique, soutien administratif et soutien manuel.

Depuis sa création, le 21 août 1971, le Secteur scolaire poursuit son travail qui consiste à promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux et politiques des syndicats affiliés et des membres.

Pour ce faire, dans le cadre des négociations du secteur public, il négocie les conventions collectives, le régime d'assurance collective et en assure les suivis. Il organise des formations, accompagne les syndicats locaux selon les besoins et intervient politiquement partout où cela est nécessaire.

En raison de la pandémie de COVID-19, nous avons tenu beaucoup plus de rencontres, car l'information à transmettre à nos syndicats était fondamentale. Au début du confinement, les rencontres se sont déroulées par conférence téléphonique. Ensuite, nous nous sommes tournés vers les visioconférences, car nous voulions entendre nos syndicats, connaître leur réalité sur le terrain, dans leurs centres de services ou leurs commissions scolaires, pour pouvoir intervenir auprès du ministère.

Malgré ces circonstances, le taux de participation aux instances du secteur démontre un intérêt élevé pour les sujets traités lors des conseils. C'est un bon indicateur du maintien d'une vie syndicale saine, remplie de projets et d'idées. Merci encore à tous les délégué-es du conseil du Secteur scolaire pour leur implication et leur dévouement.

Projet de loi 40

La CAQ, avec en tête son ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a mis à exécution son projet de réforme des commissions scolaires. C'est donc le 1er octobre 2019 que nous recevions le projet de loi 40, « *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* ».

Le 4 novembre 2019, Jacques Létourneau, président de la CSN, Nathalie Arguin, présidente de la FEESP, Mireille Bénard, adjointe au comité exécutif de la CSN, Alexandra Mathieu, conseillère syndicale au Service de recherche et condition féminine de la CSN, et Annie Charland ont fait des interventions en commission parlementaire, afin de démontrer les enjeux et les conséquences irréversibles de ce projet de loi. Le Secteur scolaire a publié des vidéos explicatives pour nos membres et la population, a organisé une manifestation et a diffusé plusieurs communiqués de presse. Toutefois, le gouvernement est resté campé sur ses positions et le projet de loi a été adopté sous bâillon.

Négociation de la convention collective

Cette négociation n'en est pas une comme les autres. La pandémie a pris le dessus sur la négociation. Nous avions une crise à gérer et des actions à mettre en place pour aider nos membres.

Même si nous avons déposé nos cahiers respectifs en 2019, la négociation est toujours en cours. Nous constatons qu'à ce moment-ci, la partie patronale n'a toujours pas de mandat.

Table centrale

Rappelons-nous que pour cette négociation, les centrales syndicales ne faisaient pas front commun, car nous n'avions pas les mêmes priorités. La priorité de la CSN était de donner un coup de barre aux plus bas salarié-es. Nous demandions une augmentation salariale de 3 $ la première année, le plus avantageux entre une hausse salariale de 3 % ou 1 $ pour les deux autres années. En plus de l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec plus 1 %, et ce, pour trois années de convention collective. Quant à elle, la partie patronale nous proposait 2,2 % pour les deux premières années et 2 % pour les trois autres années.

En début de pandémie, nous avons demandé de mettre la négociation en suspens afin de se concentrer sur la pandémie et de reprendre les négociations 18 mois plus tard. Le Conseil du trésor n'a rien voulu entendre. Ce dernier voulait régler les négociations à la va-vite et ça n'augurait rien de bon. Les négociations s'annonçaient longues et périlleuses. Un fossé incommensurable nous distançait.

Tables sectorielles

En septembre 2018, le comité exécutif s'est transformé en comité de négociation avec l'appui de Jean-Marie Dionne du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier - CSN comme représentant des syndicats des commissions scolaires anglophones. Nous avons effectué une tournée régionale pour rencontrer tous nos syndicats afin de recueillir les demandes de négociation que leurs membres leur avaient données.

Comme les membres nous ont soumis plusieurs demandes, nous avons dû effectuer un premier tri pour regrouper les demandes les plus prisées qui touchaient l'ensemble du personnel de soutien. Par la suite, nous en avons fait la présentation au conseil du secteur afin d'obtenir notre cahier de négociation que nous avons déposé aux parties patronales le 30 octobre 2019.

Les parties patronales nous ont déposé leurs demandes à la mi-décembre 2019. Ironiquement, nous avions les mêmes préoccupations d'attraction et de rétention du personnel. Toutefois, force est de constater que nos solutions pour y parvenir ne sont vraiment pas les mêmes. Les demandes patronales sont très agressives avec des demandes de reculs inacceptables.

La situation sanitaire a mis un frein à notre négociation. Nous avons repris les négociations en mai 2020. Pour ce faire, nous avons dû effectuer une priorisation de nos demandes, car le but était d'avoir une négociation courte et ciblée, pour arriver à une entente vers la fin juin.

Comme prévu à la Loi 37, *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic,* nous avons demandé, simultanément avec les autres fédérations de la CSN, la présence d'un conciliateur à notre table de négociation. Nous voulions une vraie conciliation, pas seulement un passage obligé prévu à la loi, mais une aide concrète pour trouver des solutions.

Comme le mandat du médiateur se terminait le 26 décembre et que sa présence fût aidante, nous avons demandé à la partie patronale de poursuivre la médiation, mais cette fois-ci en vertu de l'article 13 de la *Loi sur le ministère du Travail*. Cette demande doit être conjointe (ce qui fut accepté par la partie patronale). Nous espérions ainsi pouvoir arriver à une entente de principe le plus rapidement possible.

Mais malgré tous nos efforts, force est de constater que nous faisons toujours du surplace.

Mobilisation et information

Lors du conseil du Secteur scolaire des 12 et 13 mars 2019, les délégué-es du conseil ont choisi, pour la première fois, de se doter d'un comité sectoriel de mobilisation pour les enjeux de la négociation.

Ce comité est formé de :

- La personne vice-présidente à l'information, Gilbert Ducharme ;
- Une personne déléguée élue du Secteur scolaire – Est du Québec, Jonathan Proulx du Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN) ;
- Une personne déléguée élue du Secteur scolaire – Ouest du Québec, Frédérik Toupin du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSN) ;
- La personne conseillère à la mobilisation du CCSPP affectée à la FEESP, Marc-André Beauchamp-Diotte ;
- La personne conseillère à l'information du CCSPP affectée à la FEESP, Daniel Pierre-Roy.

Au cours de la présente négociation, le comité se réunit une fois par semaine.

Au besoin, le comité rencontre les 13 délégué-es régionaux (une personne déléguée pour chacun des territoires des conseils centraux), nommés régionalement par les syndicats de chacune des régions. Ces derniers sont consultés sur les besoins en mobilisation (de 1 à 2 fois par mois).

Le rôle du comité est principalement de proposer et préparer des actions en soutien à la négociation sectorielle en fonction du rythme de celle-ci.

Principales actions réalisées jusqu'à maintenant :

- Préparation et diffusion de tuiles sur les demandes patronales ;
- Production et diffusion de vidéos pour informer les membres de l'état de la négociation et pour stimuler la mobilisation ;
- Production et distribution de différents objets de visibilité pour tous les membres, dont le foulard de type Buff ;
- Actions web visant les pages Facebook du premier ministre, du ministre de l'Éducation et des comités patronaux de négociation ;
- Préparation de coups d'éclat par exemple, l'occupation des bureaux des comités patronaux de négociation (CPN) en décembre dernier ;
- Production et diffusion de caricatures de figures politiques.

À la fin de la présente ronde de négociation, le comité en fera le bilan pour le présenter au conseil.

Rencontres ministérielles

Le confinement, dû aux mesures gouvernementales liées à la COVID-19, nous a occasionné de nombreux obstacles. Premièrement, nous avons appris, le vendredi 13 mars 2020, que nous devions instaurer des services de garde d'urgence pour qu'ils soient en fonction dès le lundi matin suivant. Ce fut une course contre la montre et une fin de semaine de travail éprouvante. D'autant plus que nous recevions des consignes qui changeaient de jour en jour, quand ce n'était pas aux heures.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que les enseignant-es avaient une table de consultation avec le ministère, mais pas le personnel de soutien qui, pourtant, travaillait sur le terrain depuis le début de la pandémie. La FEESP a donc interpellé le ministre afin d'avoir également une table de consultation, un endroit où exprimer les problèmes vécus par nos membres, ce qui fut instauré par le ministère.

Nous avons commencé les rencontres avec le ministère au mois d'avril. La présidente de la fédération, à titre de responsable politique, a participé aux rencontres les premières semaines, en compagnie de la présidente du secteur, qui a, par la suite, continué à entretenir les communications avec le ministère. La présidente du secteur a participé à 26 rencontres (du mois d'avril 2020 au mois de janvier 2021). Ces rencontres en étaient beaucoup plus d'information que de concertation. Toutefois, elles nous ont permis d'obtenir des validations sur les consignes que le ministère faisait parvenir aux centres de services scolaires. De plus, elles nous permettaient d'intervenir et de pouvoir dénoncer les employeurs qui ne voulaient pas se conformer aux mesures sanitaires.

Cette table n'était pas parfaite, cependant elle nous a permis de passer nos messages et d'obtenir des gains pour nos membres.

Rencontre intersyndicale

Afin que nous soyons plus efficaces et pour obtenir de meilleurs résultats auprès du ministère, la présidente du secteur, après discussions avec sa responsable politique, a instauré des rencontres informelles avec les autres centrales syndicales représentant du personnel de soutien. Nous avons ainsi laissé de côté nos différences organisationnelles pour nous concentrer à défendre nos membres, tous ensemble. Nous nous rencontrions avant les réunions prévues avec le ministère pour échanger sur nos positions et travailler dans le même sens. Ces alliances nous ont permis d'avoir un plus grand impact auprès du ministère. Nous avons tenu sept rencontres intersyndicales.

Assurance collective

Le mandat 2018-2021 fut le moment de revoir complètement notre régime d'assurance collective. Avec l'aide de Nathalie Joncas, actuaire à la CSN, nous avons revu du tout au tout l'ensemble de nos protections et avons négocié une diminution des coûts d'administration. Les changements apportés à notre régime, en plus des efforts des membres comme l'utilisation de médicaments génériques au lieu de médicaments uniques, ainsi que des prescriptions sur trois mois au lieu d'un mois, ont permis d'atteindre notre objectif et d'arriver à offrir le régime le moins cher de tout le personnel de soutien scolaire. Je tiens à remercier Nathalie Joncas, les membres du comité des assurances, Caroline Rodrigue du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSN), Rémi Desrosiers du Syndicat national des employées et employés de la Commission scolaire de Montréal CSN, et Jean Favreau conseiller syndical, pour leur expertise et leur disponibilité pour faire avancer le dossier des assurances.

Services de garde

Plusieurs travaux concernant les services de garde ont été réalisés au cours du dernier mandat. Le dossier des services de garde est sous la responsabilité de la vice-présidente aux régions, Gabrielle Messier. Elle travaille en étroite collaboration avec Anne Thibault-Bellerose, conseillère syndicale au Service de la recherche et de la condition féminine de la CSN, ainsi que Stéphanie Gratton, vice-présidente à la FEESP, porteuse du dossier. Selon les différents travaux effectués, la participation de plusieurs membres de comité exécutif de syndicats provenant du secteur des services de garde a été sollicitée. Nous tenons à les remercier de leur précieuse contribution.

Voici quelques exemples des travaux réalisés :

- ✓ Participation au groupe de travail de la CSN sur les services de garde éducatifs ;
- ✓ Sondage nº 1 sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs en service de garde ;
- ✓ Sondage nº2 sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs en service de garde en contexte de pandémie ;
- ✓ Suivis avec le ministère pour les services de garde d'urgence pendant la pandémie ;
- ✓ Plusieurs communiqués de presse et entrevues dans les médias ;
- ✓ Rencontres avec l'Association québécoise de la garde scolaire ;
- ✓ Demande d'avis juridique sur la gratuité scolaire en lien avec les services de garde ;
- ✓ Fiche d'information sur les services de garde pour les membres qui siègeront sur les conseils d'établissements ;
- ✓ Consultation par sondage auprès des membres et avis au ministère sur le projet de modifications au Règlement des services de garde concernant la tarification aux parents ;
- ✓ Organisation d'un kiosque lors du Salon de la garde scolaire ;
- ✓ Diverses rencontres politiques : au ministère de l'Éducation avec les personnes responsables du dossier des services de garde, avec un attaché politique du ministre de l'Éducation et avec les porte-paroles de l'opposition en matière d'éducation (Marwah Rizqy du Parti libéral du Québec, Christine Labrie de Québec Solidaire ainsi que Véronique Hivon du Parti québécois) ;
- ✓ Mandat avec MCE Conseils sur le financement des services de garde, analyse de budget et plusieurs rencontres avec des technicien-nes en service de garde ;
- ✓ Organisation d'une formation destinée aux personnes techniciennes en service de garde sur le budget des services de garde et les revendications, en collaboration avec MCE Conseils, au total 11 soirées ont été offertes à l'ensemble de nos syndicats.

Journée nationale du personnel de soutien

Tous les ans, la Journée nationale du personnel de soutien en éducation a lieu le dernier jeudi du mois de septembre. Cette année, en collaboration avec le Secteur soutien cégeps et la FEESP, une capsule vidéo du président de la CSN, Jacques Létourneau, a été publiée sur Facebook. Les membres ont également été invités à utiliser un cadre et un bandeau Facebook.

Le Secteur scolaire a également fourni un foulard tubulaire à ses 35 000 membres et en a proposé le port tous les mardis sous le thème « Journée noire et rouge ».

Statuts et règlements

Le comité exécutif a mis un comité en place afin de se pencher sur les statuts et règlements du secteur. Le comité est composé de deux délégué-es, d'un représentant du secteur, de la présidente et du conseiller syndical du secteur. Il y a un important travail de mise à jour à effectuer, car nous y observons des lacunes, des règles qui sont désuètes, de même que plusieurs articles à retravailler.

Collaboration avec d'autres organismes

Le Secteur scolaire est fier de s'impliquer et de s'associer à divers organismes. Nous travaillons tous ensemble pour le bien de nos élèves, pour qu'ils puissent se développer et s'épanouir, tant sur le plan académique que personnel.

Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation

Sa mission est de favoriser la concertation entre les différents partenaires des réseaux de l'éducation. Elle voit à une meilleure compréhension des réalités des jeunes et des personnes en éducation concernant la diversité sexuelle, la pluralité des genres ou les personnes intersexuées. Elle vise à promouvoir des valeurs de respect, d'inclusion et d'acceptation à l'égard de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. De plus, elle vise la promotion de comportements afin de prévenir et de contrer les phénomènes d'intimidation, de violence, d'hétérosexisme, de cissexisme, de cyberintimidation, d'homophobie et de transphobie vécus par les jeunes et le personnel dans les milieux scolaire, collégial et universitaire[1].

Les dossiers traités lors de ces rencontres sont, notamment :

- ✓ Promotion de la campagne du Conseil québécois LGBT ;
- ✓ Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
- ✓ Participation à différents projets ou recherches ;
- ✓ Suivi des travaux du plan d'action gouvernemental de la lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017–2022 ;
- ✓ Élaboration du guide « *Mesures de soutien et d'inclusion des personnes trans et des personnes non binaires en milieux de travail »,* destiné aux employeurs et aux syndicats.

[1] Site web de la table http://tablehomophobietransphobie.org/

Groupe de concertation en adaptation scolaire

Le Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS) est sous la responsabilité de la direction de l'adaptation scolaire (DAS) et a pour principal mandat de consulter les différents organismes qui gravitent auprès de la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Le GCAS regroupe les associations patronales et syndicales ainsi que des organismes comme l'Association des personnes handicapées du Québec et les associations de comités de parents.

Les consultations, au nombre de deux par année, portent sur différents sujets comme l'élaboration des politiques, des programmes, des bulletins et des orientations ministérielles.

Le Secteur scolaire occupe un siège à ce groupe depuis plus de onze ans, ce qui lui permet d'être au fait des différents changements qui peuvent avoir une incidence sur les conditions de travail de ses membres, et de faire valoir le point de vue du personnel de soutien qui travaille auprès de ces clientèles.

Conclusion

Je tiens à remercier les membres du comité exécutif pour leur travail acharné tout au long des trois dernières années et plus particulièrement au cours de la dernière. Tout le comité, à l'exception de la présidente, était à son premier mandat. Nous avons vécu un mandat qui fut très difficile. Le tout a commencé par le projet de loi 40, ensuite nous avons commencé les négociations qui ont été interrompues par la pire pandémie vécue depuis 100 ans. Grâce au travail d'équipe, nous avons réussi à passer au travers des difficultés vécues lors de cette période.

Nous tenons à vous remercier, car nous savons pertinemment qu'il aurait été impossible de réaliser tout ce travail sans la collaboration et l'appui des militant-es des syndicats locaux. Votre contribution aux débats lors des instances du secteur et votre travail quotidien auprès de vos membres sont au cœur même de notre vie syndicale. C'est vous qui êtes sur le terrain, dévoués et passionnés. Vous êtes la base, les fondations de notre organisation.

Les membres du comité exécutif du Secteur scolaire tiennent à remercier le comité exécutif de la FEESP, Nathalie Arguin, Stéphanie Gratton, Jean-Pierre Bourgault et André Lajoie, ainsi que Benoît Malenfant et Dominique Montpetit à la coordination de la FEESP, pour leur appui et leurs conseils. Nous remercions également les personnes conseillères syndicales pour leur soutien auprès de nos syndicats locaux, et particulièrement la personne conseillère responsable de notre secteur, Jean Favreau. Nous tenons à souligner l'apport inestimable des employés-es de bureau de la FEESP, en particulier celui de Manon Roberge et Stéphanie Fournier.

Le comité exécutif du Secteur scolaire est conscient des défis et du travail syndical à relever au cours du prochain mandat. Néanmoins, il a confiance qu'en demeurant solidaire, aucun obstacle ne pourra nous arrêter pour poursuivre les luttes syndicales qui se retrouveront sur notre chemin.

Longue vie au Secteur scolaire!

Pour le comité exécutif du Secteur scolaire,
Annie Charland, présidente

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

Secteur soutien cégeps

RAPPORT 2018-2021

Secteur soutien cégeps

Introduction

Le bilan du mandat 2018–2021 brosse un portrait de la réalisation des objectifs inscrits au plan de travail, des dossiers et des mandats confiés par l'assemblée générale. Le mandat aura été principalement marqué par la négociation du secteur public, autant pour la préparation qui s'est déroulée lors de la première année du mandat que pour la négociation qui a débuté le 28 octobre 2019. D'ailleurs, la négociation se poursuit toujours au moment d'écrire ces lignes en raison, notamment de la pandémie qui a bouleversé non seulement nos vies personnelles, mais l'organisation du travail et le déroulement de la négociation.

Nous souhaitons saluer la contribution essentielle des personnes militantes et des syndicats qui, par leurs actions, ont su solidairement relever les nombreux défis de la dernière année, tout en menant à bien les mandats votés par l'assemblée générale et ainsi contribuer à améliorer notre fonctionnement pour répondre, le plus efficacement possible, aux besoins de nos membres.

Nous tenons à remercier les membres du comité exécutif de la FEESP et plus particulièrement Stéphanie Gratton, vice-présidente et responsable politique du secteur, pour leur appui et leurs conseils dans la réalisation de notre mandat. Merci à Jeremy Gagnon, conseiller syndical, pour ses précieux conseils et sa collaboration aux dossiers du secteur et aux employé-es de bureau de la FEESP, plus particulièrement à Manon Roberge, dont nous désirons souligner la qualité et l'efficacité de leur travail. Enfin, merci aux personnes conseillères syndicales affectées aux dossiers du secteur, pour leur soutien à nos syndicats et leur participation aux assemblées générales.

Présentation du secteur

Plusieurs personnes politiques se sont succédé au sein du comité exécutif du secteur au cours du mandat 2018-2021 :

- Johanne Cadieux du Syndicat des employés et employées du Cégep du Vieux Montréal (CSN), présidente jusqu'en juin 2019 ;
- Martin Ménard du Syndicat du personnel de soutien du Cégep régional de Lanaudière-CSN, vice-président responsable des finances jusqu'en juin 2019 et président, de juin 2019 à octobre 2020 ;
- Martine Moreau du Syndicat des employé(e)s de soutien du cégep Sorel-Tracy (CSN), secrétaire générale de 2018 à 2020 et présidente depuis novembre 2020 ;
- Roméo Pilon du Syndicat des employés et employées du Cégep du Vieux Montréal (CSN), vice-président responsable des finances depuis juin 2019 ;
- Guillaume Lavoie du Syndicat du personnel de soutien du Cégep de La Pocatière, secrétaire général de novembre 2020 à février 2021 ;
- Riccardo Pavoni du Syndicat des employés de soutien du Cégep André Laurendeau (CSN), secrétaire général depuis le 23 mars 2021.

Crise sanitaire

Nous ne pouvons présenter le bilan de mandat du secteur sans faire allusion à la pandémie qui a eu des impacts durant près de la moitié du mandat. Le 12 mars 2020, le coronavirus a bouleversé la vie des Québécoises et des Québécois à tel point, qu'à la recommandation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le gouvernement de la CAQ a ordonné le confinement de la population québécoise, dès le début de la crise.

Jusqu'à maintenant, nous avons dû affronter deux vagues de cas, entrecoupées de périodes de confinement et de déconfinement pendant lesquelles nous avons dû faire preuve d'une grande résilience pour nous adapter à l'évolution de la situation. La pandémie a chamboulé non seulement nos vies personnelles, mais l'ensemble de l'organisation du travail. L'agenda du secteur a dû être maintes fois revu. Le télétravail a fait son apparition et les visioconférences ont remplacé les rencontres d'équipe en présentiel.

Depuis le début de la crise, le secteur a appuyé les comités exécutifs locaux qui ont eu, notamment la lourde tâche de voir à l'application des normes sanitaires recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour s'assurer de la santé et de la sécurité de nos membres en milieu de travail.

Comité exécutif

Au cours du mandat, le comité exécutif a tenu 32 réunions durant lesquelles il s'est assuré de réaliser le plan de travail, les mandats confiés par l'assemblée générale, le suivi des différents dossiers, l'organisation des assemblées générales du secteur, la préparation du cahier de demandes sectorielles et la négociation sectorielle, la restructuration du régime d'assurance collective, les travaux des parties nationales, la participation aux divers comités, ainsi que le soutien offert à nos syndicats et le suivi des préoccupations liées à la crise sanitaire.

Assemblées générales

Entre juin 2018 et mars 2020, le secteur a organisé cinq assemblées générales régulières et une rencontre d'information. Chacune de ces assemblées générales s'est déroulée sur trois jours. En raison de la crise sanitaire, nous avons dû annuler l'assemblée générale régulière qui devait se tenir au printemps 2020 et l'instance annuelle qui se tient chaque année au mois de juin. Pandémie oblige, les assemblées générales ont dû se tenir par visioconférence. Nous avons privilégié des assemblées générales plus courtes, mais plus fréquentes. Depuis le 12 mars 2020, le secteur a donc organisé, en mode virtuel, trois rencontres d'information, cinq assemblées générales régulières d'une journée chacune et quatre assemblées générales extraordinaires.

Nous avons profité des instances du secteur pour partager les expériences locales des syndicats. Le Syndicat des employé(e)s de soutien du Cégep de Drummondville (CSN) a présenté sa démarche ayant mené à l'élimination de la sous-traitance au centre sportif et à la création de postes réguliers.

Les deux syndicats du Cégep régional de Lanaudière (Joliette-Repentigny-Terrebonne et L'Assomption) ont, quant à eux, fait un état des lieux de la démarche de fusion de leurs accréditations syndicales. En contrepartie, l'entente entre les syndicats et le cégep prévoit de récupérer plus d'une vingtaine de postes à l'entretien ménager.

Finalement, l'assemblée générale du secteur a donné son appui unanime au Syndicat du personnel de soutien du Cégep de Rimouski (CSN) dans sa lutte pour conserver le secteur de

l'entretien ménager à l'intérieur de l'unité d'accréditation. Le syndicat a témoigné des relations de travail tendues entre l'administration et le personnel, mais a démontré sa détermination à trouver des solutions pour stopper la volonté de l'employeur à recourir à la sous-traitance, ce qui est tout à son honneur !

Plan de travail 2018-2021

Dans un premier temps, le comité exécutif du secteur présente la réalisation des objectifs inscrits au plan de travail 2018–2021.

Objectif 1 – Négociation 2020

Volet 1 – Préparation du cahier des demandes

Dès le début du mandat, le comité de négociation a entrepris la préparation du cahier de demandes en transmettant un questionnaire aux syndicats au mois d'août 2018. Les personnes déléguées ont participé à des séances de travail en atelier lors de l'assemblée générale du mois de mars 2019, pour ensuite adopter le cahier des demandes de négociation. S'en est suivie une première tournée de consultation des assemblées générales des syndicats jusqu'au 24 mai 2019. Le cahier final a été adopté par le secteur en juin 2019. En septembre 2019, à la suite de la 2e consultation des assemblées générales, les syndicats donnaient le mandat au comité de négociation du secteur de déposer le cahier de demandes syndicales au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC).

Volet 2 – Formation sur les rôles

En novembre 2019, dans le cadre de la négociation du secteur public, le secteur a offert aux syndicats une formation sur le rôle des personnes déléguées dans les instances visant, entre autres, à leur permettre de se familiariser avec les structures, les règles du secteur et les principes de démocratie représentative sur lesquels ils s'appuient, à identifier les principales responsabilités que doit assumer le comité exécutif, à connaître les différents modes de décision, particulièrement le consensus, le vote, le droit à la dissidence et le devoir du ralliement.

Volet 3 – Négociation sectorielle

Le comité de négociation a déposé son cahier de demandes syndicales au CPNC le 28 octobre 2019. La partie patronale a fait de même le 16 décembre 2019 et la négociation a débuté le 21 janvier 2020 à raison d'une rencontre par semaine jusqu'au 6 mars. À l'arrivée de la pandémie le 12 mars 2020, les rencontres de négociation se sont arrêtées, puis le 2 juin, à la demande du gouvernement, les parties ont effectué un dépôt priorisé de leurs demandes respectives dans le but d'en arriver à une entente rapidement.

Le 22 juin, le gouvernement a procédé à un remaniement ministériel qui a mis la négociation sur pause une fois de plus. Ce n'est que le 15 septembre que les parties ont repris leurs rencontres de négociation, à raison d'une rencontre par semaine jusqu'au 6 novembre, date à laquelle le gouvernement a invité les différentes tables de négociation sectorielles à participer à un blitz de négociation, qui n'a malheureusement pas permis d'en arriver à une entente.

Entretemps, la partie syndicale déposait une demande de médiation et le 9 octobre, Mme Françoise Chevarie était nommée médiatrice à notre table de négociation. Au moment d'écrire ces lignes, la médiation se poursuit, car les parties ont convenu de déposer une demande selon l'article 13 de la *Loi sur le ministère du Travail*. Le 14 mars, à la suite d'une

tournée d'assemblées générales, les syndicats adoptaient un mandat d'intensifier les moyens de pression et de planifier l'exercice de la grève. La négociation se poursuit toujours au moment d'écrire ce rapport.

Objectif 2 – Assurance collective

Volet 1 – Analyse du régime d'assurance collective et du mode de consultation des syndicats

En mars 2018, le comité des assurances s'est vu confier, par l'assemblée générale du secteur, le mandat de procéder à l'analyse de la structure du régime d'assurance collective et de revoir le mode de consultation des syndicats sur les conditions de renouvellement. En mars 2019, le comité a présenté le résultat de ses travaux à l'assemblée générale.

Depuis le 1er novembre 2019, les membres ont accès à un régime d'assurance en deux volets : un volet offrant une couverture de base et un offrant des protections supplémentaires pour répondre à leurs différents besoins. En octobre 2020, le comité des assurances a présenté aux syndicats la nouvelle procédure de consultation et la trousse pour les appuyer lors de la consultation des assemblées générales locales en vue de recueillir les demandes de modifications en prévision du renouvellement du contrat d'assurance.

Volet 2 – Tournée des syndicats

En raison de la pandémie de COVID-19, la tournée des syndicats n'a pas eu lieu. L'explication du nouveau mode de consultation a été présentée aux personnes déléguées lors de l'assemblée générale du secteur en octobre 2020.

Objectif 3 – Convention collective 2015-2020

Volet 1 – Mise à jour du cahier d'interprétation

Avec la collaboration de l'employée de bureau de la FEESP, nous avons actualisé le contenu du cahier d'interprétation de la convention collective et en avons amélioré sa présentation visuelle.

Volet 2 – Formations spécifiques

Des sessions d'interprétation de la convention collective sont offertes aux syndicats pour favoriser une plus grande autonomie.

Objectif 4 – Campagne sectorielle sur la précarité des emplois

Volet 1 – Formation sur le suivi de l'effectif

Lors du précédent mandat, le secteur a effectué une tournée des syndicats qui avait pour objectifs d'approfondir les connaissances des syndicats sur les dispositions de la convention collective en lien avec les plans d'effectifs et de présenter un outil informatique afin de faciliter le suivi des postes à la suite du dépôt des plans d'effectifs.

À l'automne 2018, une formation a été offerte en assemblée générale du secteur sur le suivi de l'effectif et un guide d'utilisation de l'outil Excel a été présenté aux syndicats.

Volet 2 – Formation d'initiation sur l'outil Excel

Le secteur offre, aux dirigeant-es nouvellement élus des syndicats, une formation locale d'initiation de l'outil Excel.

Objectif 5 – Activités de formation

Des activités de formation sont offertes dans le cadre des assemblées générales du secteur pour outiller les dirigeant-es des syndicats sur leur rôle dans les différents comités.

Volet 1 – Comité de sélection et conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du mois de novembre 2018, une formation sur les comités de sélection et sur le rôle de la personne représentante du personnel de soutien au conseil d'administration a été offerte aux personnes déléguées du secteur.

Volet 2 – Autres formations

Le secteur s'est donné comme objectif d'élaborer et d'offrir toute autre formation sur le rôle des représentant-es dans les différents comités prévus à la convention collective. Les dirigeant-es ont bénéficié de capsules d'information sur des clauses de la convention collective, notamment sur les projets spécifiques, les libérations syndicales, les vacances, les personnes salariées occasionnelles et à temps partiel sur une base annuelle (Annexe E), de même que les conditions de travail pour les accompagnatrices et accompagnateurs d'étudiantes et d'étudiants handicapés (Annexe O).

Objectif 6 – Vie syndicale

Volet 1 – Plan de travail national sur la vie syndicale

Lors du précédent mandat, nos travaux visaient à ce que les syndicats, avec l'appui du secteur, se dotent d'un plan d'intervention et de communications avec leurs membres, et se nomment une personne responsable au comité exécutif local pour assurer le suivi de ce dossier auprès de leur assemblée générale.

Afin de poursuivre les travaux, nous souhaitions connaître les attentes des membres envers le syndicat et nous voulions tester leurs connaissances sur le travail effectué par les membres des comités exécutifs locaux. Deux sondages ont été développés et transmis dans les syndicats. Le premier sondage, qui était à l'intention des comités exécutifs, a permis d'obtenir un portrait global des syndicats. Le deuxième sondage, à l'intention des membres, a permis de connaître, entre autres leurs attentes envers le syndicat local et leurs préoccupations. Il a permis également de tester leurs connaissances sur le travail syndical de leur comité exécutif. Les résultats ont été présentés aux personnes déléguées à l'assemblée générale du secteur de novembre 2019.

L'information ainsi recueillie permettra au secteur d'élaborer un plan de travail sur la vie syndicale qui répondra aux attentes des membres du secteur pour soutenir les syndicats, leur donner les moyens d'action afin de préparer la relève et encourager le militantisme. La poursuite des travaux sur ce volet devait avoir lieu au printemps 2020, mais en raison de la pandémie de COVID-19, les travaux ont été reportés. Le plan de travail sera présenté aux syndicats dans le cadre d'une assemblée générale ultérieure.

Volet 2 – Page Facebook

En début de mandat, le secteur a créé sa page Facebook pour permettre, entre autres de publier les différentes activités tenues par les syndicats et de transmettre de l'information publique rapidement. Une nétiquette qui se retrouvera sur la page Facebook a été élaborée pour définir les règles de conduite et de politesse recommandées.

Comités, mandats ponctuels et autres activités

Voici maintenant le bilan des réalisations des différents comités, des mandats ponctuels confiés par l'assemblée générale et des autres activités du secteur.

Parties nationales selon la convention collective

Comité 2-2.02 – Application et interprétation de la convention collective

Au cours du mandat 2018-2021, le secteur a rencontré la partie patronale à quelques reprises pour des questions relatives à l'application et à l'interprétation de la convention collective. Au moment d'écrire ce rapport, les travaux n'étaient pas terminés dans ces deux dossiers :

- Demande de création d'une nouvelle classe d'emploi de technicien-ne pour le centre collégial de transfert des technologies au Cégep de Trois-Rivières ;
- Demande de convenir d'une entente pour le télétravail en temps de pandémie.

Comités 2-2.03 et 2-2.04

Les travaux se sont poursuivis pour les deux comités nationaux (2-2.03 et 2-2.04) qui avaient été mis en place à la suite de la négociation du secteur public de 2015 afin de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

Comité 2-2.03 – Offre de service destinée aux étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)

Ce comité national regroupe les catégories de personnel de diverses organisations syndicales, des représentant-es du CPNC et de la Fédération des cégeps. Il avait pour mandat de faire état de l'offre de service destinée aux étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH).

Du mois de septembre 2018 au mois de mars 2019, les travaux du comité ont porté spécifiquement sur l'élaboration de questionnaires visant les différentes catégories de personnel. Après nous être entendu sur nos questionnaires respectifs, les parties syndicales ont fait face à un blocage systématique de la partie patronale quant au traitement des données. Le 6 mars 2019, la partie patronale ayant décidé de mettre fin aux travaux paritaires, l'intersyndicale a donc décidé de procéder à l'envoi des questionnaires sur ses propres bases. Une fois l'analyse des données effectuées, un rapport conjoint CSN (FEESP – FNEEQ [Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec]), qui a été présenté aux syndicats du secteur en juin 2019, a été déposé à la partie patronale en octobre 2019.

Comité 2-2.04 – Recours à la sous-traitance et réduction du nombre de griefs

Le comité 2-2.04 a pour mandat d'étudier les sujets traitant du recours à la sous-traitance et la réduction du nombre de griefs soumis au Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation (Greffe). Les travaux ont réellement commencé à l'automne 2018.

Recours à la sous-traitance

Une collecte de données, recueillies par chacune des parties, a permis de connaître les raisons données par les cégeps de recourir à la sous-traitance, d'obtenir les coûts et la durée des contrats, ainsi que d'identifier les secteurs les plus vulnérables à la sous-traitance, soit l'entretien ménager, la sécurité et les centres sportifs. Le mandat du comité prévu à la convention collective étant très limité, nous avons constaté qu'il était impossible de progresser davantage. Les travaux ont donc pris fin en novembre 2018.

Réduction du nombre de griefs soumis au Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'Éducation (Greffe)

Concernant la réduction du nombre de griefs, les travaux ont progressé à l'automne 2018. Le comité national a convenu d'expérimenter un projet pilote au sein de quelques cégeps afin d'établir des balises pouvant servir à accompagner les parties locales dans la mise en place de processus visant, notamment la mise en place des comités de prévention des litiges et de règlement des griefs.

Les rencontres fréquentes entre les cégeps et les syndicats semblent avoir favorisé les discussions pour la prise en charge des litiges et pour instaurer de bonnes pratiques. En juin 2019, les syndicats des cinq collèges participants ont présenté, à l'assemblée générale du secteur, le rapport de leur démarche locale respective effectuée dans le cadre du projet pilote. Nous avons relancé la partie patronale et nous sommes toujours en attente du bilan.

Comité des juridictions – Animatrices et animateurs en francisation

En mai 2018, le secteur apprenait, lors de la réception par courriel d'une « bulle syndicalisation », le dépôt d'une requête en accréditation pour les salarié-es travaillant comme animateur, animatrice et agent-e d'intégration aux activités de francisation de la direction de la formation continue au Cégep de Saint-Laurent. Puisque la FEESP représentait déjà, à ce moment, des salarié-es occupant ces catégories d'emploi dans au moins deux syndicats du personnel de soutien des collèges affiliés, différentes démarches ont été entreprises.

En février 2020, les représentant-es de la FEESP ont procédé au dépôt de l'ensemble des documents au comité des juridictions pour expliquer notre position. Le comité des juridictions a rendu sa décision voulant que les animatrices et animateurs en francisation demeurent syndiqués à la FNEEQ.

Assurance collective

Les membres du comité des assurances, élus lors de l'instance annuelle en juin 2018, étaient Martin Ménard, vice-président aux finances, Isabelle Gagné, du Syndicat des employés du Cégep de Trois-Rivières (CSN) et Jean Prud'homme, du Syndicat des employés(es) de soutien du CÉGEP de l'Outaouais - CSN, appuyés par Jeremy Gagnon, conseiller syndical. À la suite de l'élection de Martin Ménard à titre de président du secteur en juin 2019, Roméo Pilon a été élu à titre de vice-président responsable des finances et responsable du dossier de l'assurance collective.

Les membres du comité des assurances participent à deux rencontres par année pour recevoir le crédit d'expérience (novembre) et négocier les conditions de renouvellement du contrat (février). Pendant son mandat, le comité a procédé à l'analyse du régime d'assurance collective et du mode de consultation des syndicats, comme indiqué précédemment.

Plan d'effectifs

Lors de l'assemblée générale annuelle, le secteur produit le rapport des effectifs (bilan) qui permet de constater l'état des effectifs du personnel de soutien. Il s'agit de statistiques importantes qui viennent appuyer les revendications du personnel de soutien, tant en période de négociation que dans les discussions locales, au moment du dépôt des plans d'effectifs.

Considérant la complexité de l'outil produit par MCE Conseils qui avait été présenté aux syndicats dans le cadre de la campagne sur la précarité en 2017 et l'absence de corrélation entre le sommaire et le reste du document Excel, un nouveau document de compilation, jumelant une partie de l'outil de MCE Conseils et une partie de l'ancien fichier Excel de compilation des effectifs, a été conçu. Ceci a permis au secteur d'établir un plus grand nombre de constats pour nourrir l'argumentaire, notamment lors de la revendication de postes.

Il a été convenu que le rapport des effectifs serait dorénavant présenté lors de l'assemblée générale du secteur de mars, ce qui permettra aux syndicats de prévoir leurs besoins en vue du dépôt des effectifs par les cégeps au 1er juin de chaque année.

Groupe de travail en éducation

Le groupe de travail en éducation de la CSN réunit les responsables politiques des dossiers de l'éducation des fédérations affiliées à la CSN (FEESP-FNEEQ-FP [Fédération des professionnèles]). Lors des assemblées générales, les personnes déléguées ont assisté à différentes présentations portant sur les grandes orientations et priorités de la CSN en éducation.

Principaux dossiers traités par le groupe de travail en éducation :

- Projet de loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, adopté le 8 février 2020 ;
- Projet de loi 3, *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, adopté en avril 2019 ;
- Projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, adopté le 7 novembre 2019 ;
- Projet de loi 12, *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*, adopté le 6 juin 2019 ;
- Projet de loi 37, *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec,* adopté le 20 février 2020 ;
- eCampus ;
- Problématiques découlant de la crise sanitaire.

La CSN a réalisé un plan de communication en éducation concernant les enjeux budgétaires en éducation, l'impact des compressions sur l'intégration au français des nouveaux étudiant-es, sur les élèves en difficulté d'apprentissage et sur le personnel (précarité, surcharge, problème de pénurie dans certains postes).

Chantier et consultations en enseignement supérieur

Les représentant-es du secteur en plus de celles et ceux de la CSN et des trois fédérations de l'éducation à la CSN, soit la FEESP, la FNEEQ et la FP, ont participé à trois consultations en enseignement supérieur à l'hiver 2021 :

- Chantier sur la réussite éducative en enseignement supérieur (février 2021) ;
- Consultation sur le plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur (janvier 2021) ;
- Consultation du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) sur *L'éducation en contexte de pandémie de COVID-19.* Le CSÉ souhaite dresser l'état des lieux et documenter la

problématique. Le secteur a fait part de ses enjeux concernant les quatre axes de la consultation.

Révision du modèle de financement des collèges (FABES)

Dans le cadre des travaux sur la révision du modèle d'allocation des ressources qui encadre la répartition des sommes budgétaires allouées aux cégeps, la CSN, en collaboration avec la FNEEQ et la FEESP, a déposé son mémoire au comité d'experts en janvier 2018.

Le comité d'experts a déposé un rapport d'étape le 22 novembre 2018 qui ne contenait aucune recommandation. Nous y retrouvions, entre autres, l'explication de la structure du FABES et les prochaines étapes des travaux du comité. Le rapport final a été déposé en janvier 2019 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport contient vingt-six recommandations qui prévoient une réorganisation des allocations budgétaires.

Plusieurs autres recommandations et mesures mises de l'avant par le comité semblent, à priori, positives pour le réseau collégial. Alexandra Mathieu, conseillère syndicale du Service de recherche et de la condition féminine de la CSN, a présenté la nouvelle formule de financement FABRES et les principales modifications apportées à la formule de financement pour chacun des volets. Le principal changement consiste à l'ajout d'un nouveau volet « R » qui se rapporte aux allocations liées aux régions et à la recherche et au rayonnement international.

Journée nationale du personnel de soutien en éducation

Depuis maintenant 22 ans, la *Journée nationale du personnel de soutien en éducation* est soulignée dans toutes les régions du Québec le dernier jeudi du mois de septembre par les syndicats des Secteurs soutien cégeps et scolaire, de même que par les syndicats du personnel de soutien de l'Université Concordia.

Sous le thème « *Le personnel de soutien en éducation : présent partout, pour tous* », cette journée permet de faire connaître le rôle essentiel du personnel de soutien auprès des étudiantes et des étudiants dans les différentes étapes de leur cheminement scolaire. C'est aussi l'occasion de rassembler les membres du personnel de soutien pour souligner l'importance de leur travail au quotidien.

Lors de ces journées, les syndicats ont organisé des activités locales. Une capsule vidéo de Jacques Létourneau, président de la CSN, a circulé sur les médias sociaux, un communiqué de la CSN a été publié, des photos ont été partagées sur la page Facebook de la FEESP et du secteur, des bandeaux Facebook et des cadres de photos de profil étaient également disponibles.

Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du secteur de l'éducation

La Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du secteur de l'éducation a pour mission, entre autres, de favoriser la concertation entre les différents partenaires des réseaux de l'éducation et de prendre les actions nécessaires pour prévenir le phénomène de l'intimidation vécue par les jeunes en milieu scolaire, collégial et universitaire.

En septembre 2018, nous apprenions le décès de M. Jacques Pétrin, instigateur et coordonnateur de la table nationale. Un hommage a été rendu à M. Pétrin en février 2019 pour souligner sa grande contribution à faire connaître les préoccupations, les droits et les aspirations des membres issus des communautés LGBTQ+. Les représentant-es de la table

ont traité plusieurs dossiers, dont le statut de la table nationale et la production d'un guide intitulé *Mesures de soutien et d'inclusion des personnes trans et des personnes non binaires en milieu de travail* à l'intention des employeurs et des syndicats.

La table nationale, qui n'a tenu aucune réunion depuis le début de la pandémie, a repris ses rencontres le 26 mars dernier.

Rencontres avec le ministère de l'Enseignement supérieur sur les enjeux au collégial – COVID-19

Les représentant-es du secteur et de la CSN, les associations étudiantes et les syndicats des différentes organisations syndicales de l'enseignement supérieur ont rencontré les représentant-es du ministère de l'Enseignement supérieur sur une base hebdomadaire pendant les premiers mois de la pandémie. Bien que ces rencontres se soient espacées au fil du temps, elles ont permis aux organisations syndicales d'avoir un canal de discussion pour soulever les problématiques auxquelles elles faisaient face pendant la crise.

Dès le mois de mars 2020, le secteur a revendiqué la mise en place de canaux de communication en intersyndical pour le personnel de soutien CSN-CSQ-FTQ avec le CPNC, dans le but de se pencher conjointement sur les problèmes communs qui survenaient dans les cégeps pendant la crise. Les éléments relevant de nos conventions collectives respectives seraient traités par centrale syndicale.

Nous avons fait part aux représentant-es du ministère des problèmes survenus lors la mise en place de la formation à distance qui a nécessité la contribution du personnel de soutien de plusieurs classes d'emploi, dont les technicien-nes en informatique.

Nous avons revendiqué un guide d'application *Questions/réponses* en enseignement supérieur dans lequel les syndicats retrouvent l'ensemble de l'information concernant, entre autres, les procédures administratives, pédagogiques et sanitaires liées à la COVID-19.

Nous avons exprimé nos attentes face aux problématiques concernant l'application non uniforme du télétravail dans l'ensemble des cégeps. La Fédération des cégeps a d'ailleurs transmis aux directions des collèges un canevas de politique sur le télétravail que les syndicats ont contesté puisque certaines dispositions allaient à l'encontre de la convention collective.

Nous avons soulevé d'autres problèmes concernant, notamment la conformité des équipements de protection individuelle (certification des masques, lunettes de protection) et l'utilisation des désinfectants, la priorisation de la vaccination contre la COVID-19 aux employé-es offrant un service direct aux étudiant-es et la nécessité de tenir des rencontres avec les organisations syndicales sur une base régulière. Nous avons aussi insisté sur l'importance que Mme Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur depuis le 22 juin 2020, transmette rapidement aux acteurs du réseau de l'enseignement supérieur les informations sur l'évolution de la situation dès qu'elles sont disponibles.

Lors de son arrivée en poste, Mme McCann a rencontré les représentant-es de la CSN, comme le veut la tradition lorsqu'un nouveau ministre entre en poste, pour discuter de la persévérance et de la réussite scolaire ainsi que de l'enjeu de la santé psychologique des membres de la communauté étudiante. Les représentant-es de notre fédération lui ont rappelé les problèmes d'application du télétravail, nos inquiétudes face aux éclosions des cas dans les cégeps et l'impact des compressions budgétaires récurrentes des dernières années qui ont eu des conséquences incontestables sur le personnel de soutien.

Conclusion

Le bilan de nos activités nous permet de constater l'ampleur du travail réalisé au cours des trois dernières années, malgré cette crise sans précédent. Il nous donne aussi l'occasion de transmettre nos remerciements à toutes les personnes militantes qui ont contribué à la vie syndicale du secteur.

Aux personnes déléguées des syndicats, nous savons qu'il aurait été impossible de réaliser tout ce travail sans votre collaboration et votre appui. Merci pour votre contribution aux débats lors des instances du secteur et pour votre travail quotidien auprès de vos membres qui sont au cœur même de notre vie syndicale. Merci également pour le travail colossal réalisé depuis le début de la pandémie.

Aux élus-es de la fédération et du mouvement CSN, merci pour votre appui et vos judicieux conseils.

Aux salariés-es de la fédération et du mouvement CSN, merci pour votre professionnalisme et votre collaboration. Merci à Jeremy Gagnon, conseiller syndical, pour ton appui, ton soutien constant envers le secteur et ton excellent travail.

Aux personnes militantes qui ont quitté le secteur, merci à Johanne Cadieux, qui a pris sa retraite en octobre 2019, après une quarantaine d'années de militantisme, dont dix ans au Secteur soutien cégeps. Ton expérience indéniable, ton implication et ton grand dévouement à la cause syndicale ont été source d'inspiration pour plusieurs d'entre nous, sans oublier le grand plaisir que nous avons eu à travailler à tes côtés. Merci également à Martin Ménard et Guillaume Lavoie pour votre apport à la cause syndicale et à la vie du secteur.

Aux membres du comité exécutif du secteur, merci à Roméo Pilon, vice-président responsable des finances, pour ta précieuse collaboration et ton appui inébranlable. Merci à Riccardo Pavoni, nouvellement élu secrétaire général, à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Conscient du travail syndical à accomplir pour terminer la présente négociation qui risque de se poursuivre au cours du prochain mandat, dans l'espoir d'obtenir une entente négociée à la satisfaction de nos membres et devant les nombreux défis à relever lors du prochain mandat, le comité exécutif est persuadé qu'ensemble, pour chacun d'entre nous, nous poursuivrons notre travail syndical en demeurant solidaire dans l'un des moments les plus difficiles que nous ayons eu à affronter depuis de nombreuses années.

Longue vie au Secteur soutien cégeps!

Pour le comité exécutif du Secteur soutien cégeps,
Martine Moreau, présidente

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

organismes gouvernementaux

RAPPORT 2018-2021

Organismes gouvernementaux

Comme vous le savez, lors du dernier mandat, nous avons revisité nos statuts et règlements afin de les mettre un peu plus au goût du jour et les rendre plus fidèles à la réalité propre de notre secteur. En effet, bien que nous soyons tous à l'emploi, de près ou de loin, de l'appareil gouvernemental québécois, notre secteur regroupe des corps d'emploi très diversifiés. Nous nous sommes penchés sur cette question dès le début du mandat afin d'articuler notre plan de travail, principalement sur ce thème. L'un des objectifs que nous avons dégagés est de développer des outils communs, permettant à la fois de nous rapprocher tout en rendant plus concrets les bienfaits de notre regroupement.

Évidemment, ce mandat fut ponctué d'événements imprévus, dont, bien entendu, la pandémie de COVID-19. Malheureusement, plusieurs membres de notre secteur ont été touchés par des mises à pied et des réductions de la semaine de travail en raison des circonstances entourant cette pandémie. De plus, la négociation du renouvellement de plusieurs de nos conventions collectives, notamment celles du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des Alcools du Québec (SEMB-SAQ) et des syndicats faisant partie de la négociation du secteur public (les syndicats du Parc olympique ainsi que les syndicats des Regroupements de l'aide juridique et des traversiers), s'ajoutant au lot d'impondérables, a certainement bousculé nos agendas et notre planification. Nous avons donc dû nous réajuster, de même que nos échéanciers. Également, lors du dernier congrès de la CSN en janvier 2021, notre camarade présidente, Katia Lelièvre, a été élue à la 3e vice-présidence du comité exécutif de la CSN. Nous profitons de l'occasion pour la féliciter et la remercier sincèrement de son implication au sein de notre secteur. Nous tenons à souligner sa combativité et sa détermination à la cause syndicale. Travailler avec Katia est certainement très inspirant et mobilisateur.

D'ailleurs, son départ a laissé un siège vacant au comité exécutif du secteur, ainsi que quelques responsabilités supplémentaires qu'elle assumait. Dans ce contexte, nous nous sommes réunis afin de réorganiser la suite du mandat et, puisqu'il tire à sa fin, nous avons convenu que Steve Gauthier allait occuper la présidence par intérim jusqu'au présent congrès.

En début de mandat, vous avez été invités à remplir un sondage en lien avec les clauses de vos conventions collectives. Le but était de nous permettre de créer un outil, que nous sommes à développer, sous la forme d'un aide-mémoire ou d'un résumé simplifié des clauses avantageuses contenues dans nos conventions collectives. Cet outil sera particulièrement utile lors de la préparation de nos négociations respectives, aussi bien pour constituer nos demandes que pour nous aider à développer l'argumentaire s'y rattachant.

Nous travaillons également à organiser la transmission périodique d'informations à tous les syndicats du secteur. Il y sera principalement question des négociations en cours, de même que la mobilisation y étant reliée, le cas échéant.

Enfin, nous sommes dans les derniers milles de la création d'un espace web où vous pourrez accéder facilement à chacune des conventions collectives du secteur. Nous cherchons à développer cet espace commun pour le partage de documents, comme certaines lettres d'entente, afin de renflouer notre bagage collectif d'outils.

En terminant, le comité exécutif du secteur tient à remercier Stéphanie Gratton, vice-présidente de la fédération et responsable politique, ainsi que nos personnes conseillères syndicales, Dominique Montpetit, Élise Gagnon et Catherine Potvin, sans oublier Manon

Roberge et Audrey Laprise, employées de bureau, qui nous ont apporté aide et soutien tout au long de ce mandat. Leur apport est inestimable, particulièrement dans la réalité de notre secteur.

Pour le comité exécutif du Secteur des organismes gouvernementaux,
Steve Gauthier, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

RAPPORT 2018-2021

Secteur transport

Déjà trois ans se sont écoulés depuis le dernier congrès de la Fédération des employées et employés de services publics. Le mandat du Secteur transport a été rempli d'événements des plus déstabilisants. Vous avez compris que la crise sanitaire a été l'événement clé pour tout le monde. Je commencerai par faire un topo des trois dernières années de notre mandat.

Avant même de commencer l'année 2018, le gouvernement nous a bâillonnés par son imposition de deux lois contre les travailleuses et les travailleurs québécois. La Loi 15 sur les régimes de retraite et la Loi 24 sur les règles de négociation des conventions collectives dans le secteur municipal et leurs sociétés de transport. Beaucoup d'encre a coulé depuis, mais sans en faire un autre débat qui a été très médiatisé, ces façons de faire n'étaient surtout pas dans l'intérêt des travailleuses et des travailleurs. Par la suite, on a commencé rapidement notre mandat par l'organisation d'un colloque qui traitait de l'électrification des transports ainsi que des systèmes de transport intelligent. Un sujet d'actualité, car la venue des autobus électriques va transformer toute l'organisation actuelle de nos milieux de travail. Nous devrons nous ajuster rapidement afin d'être en mesure d'entretenir et réparer ces futurs véhicules. De plus, cela imposera des modifications majeures dans les infrastructures, et surtout, la nécessité de revoir la formation des travailleuses et des travailleurs qui seront touchés. Par le fait même, l'intelligence artificielle va venir aussi changer grandement la vocation des chauffeuses et des chauffeurs de tous les milieux visés par son implantation au fil du temps.

En 2019, il fallait faire le suivi sur l'électrification afin que la formation fasse partie des préoccupations futures, autant pour l'entretien que pour les chauffeuses et les chauffeurs. Nous devions aussi mettre en place un journal numérique pour mieux informer les membres puisque la venue de tous ces changements allait bousculer nos vies. Une autre priorité faisait partie de notre mandat : celle de faciliter l'échange entre les syndicats et de mieux les connaître dans ce qu'ils vivent quotidiennement afin de prendre conscience des défis qu'ils doivent relever.

En 2020, nous avions prévu de faire une tournée de visites dans nos syndicats de la province afin d'établir un contact pour mieux apprendre à nous connaître et pour bien saisir ce qui se passe dans chaque milieu de travail. Évidemment, la crise sanitaire a complètement chamboulé notre programme. Tellement, que nous ne pouvions plus faire cette fameuse tournée des syndicats. Nous avons été, comme tout le monde, pris dans la spirale de la gestion de crise (relations de travail, santé et sécurité au travail) dans nos milieux. Nous n'étions pas prêts pour faire face à une telle situation. Finalement, cela a été une année d'adaptation sur plusieurs aspects, comme l'utilisation des outils informatiques (Zoom ou Teams par exemple) pour être en mesure d'assurer nos fonctions syndicales. Le dernier point dans notre plan de travail était de revoir les statuts et règlements de notre secteur, car leur dernière mise à jour date de 1999, d'où la nécessité de les réviser et de les actualiser.

Tout ça a, inévitablement, affecté notre équipe du Secteur transport. Plusieurs ont dû se retirer pour toutes sortes de raison. J'aimerais commencer par remercier mes confrères qui ont été avec moi au tout début du mandat, dont Michel Tailleur qui a été notre vice-président de l'Est et qui a dû se retirer en cours de mandat. Joe Martorello, qui était sur le poste de président de notre secteur, nous a quittés pour une bonne cause, celle d'une retraite bien méritée. Comme vous pouvez le constater, nous avions l'obligation de tenir des élections afin d'être en mesure de continuer notre mandat. J'aimerais également remercier Daniel

Lajeunesse, qui a occupé la fonction de secrétaire durant toute cette période précédant les élections, soit jusqu'en octobre dernier.

La nouvelle équipe qui a été mise en place est :

- Moi-même, Daniel Carbonneau, président, provenant du Syndicat du transport de Montréal (CSN), côté entretien ;
- Hélène Fortin, vice-présidence de l'est du Québec, provenant du Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain inc., section chauffeurs d'autobus ;
- Simon Corbeil, vice-présidence de l'ouest du Québec, provenant du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (CSN) ;
- Mickael Patrick Bernier, secrétaire, provenant du Syndicat des salariés (ées) d'entretien du RTC, CSN inc.

Sans oublier les membres collaborateurs qui sont étroitement liés avec notre secteur :

- Nicolas Bureau, conseiller syndical à la FEESP pour le Secteur transport ;
- Samuel Guérin-Bouchard, conseiller syndical pivot ;
- Manon Fontaine, employée du bureau de la FEESP ;
- Jean-Pierre Bourgault et André Lajoie, tous deux responsables politiques au comité exécutif de la FEESP ;
- Finalement, notre nouvelle conseillère syndicale du secteur, Bianca Bigras.

Un gros merci pour votre soutien à toutes et à tous. Vous nous avez permis d'offrir un excellent service dans le processus de fonctionnement durant ces dernières années. Pour terminer, à tous les membres des syndicats de notre Secteur transport, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre soutien. De la part de toute l'équipe, nous vous souhaitons un très bon congrès virtuel !

Au plaisir et solidarité !

Pour le comité exécutif du Secteur transport,
Daniel Carbonneau, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

Secteur Transport Scolaire

RAPPORT 2018-2021

Secteur transport scolaire

Pour commencer, je veux remercier Mme Nathalie Arguin, présidente de la FEESP, M. Samuel Guérin-Bouchard, conseiller syndical responsable du Secteur transport scolaire, Mme Carole Laplante, vice-présidente du secteur, Mme Lucie Harpin, secrétaire du secteur et tous les intervenants et intervenantes de la FEESP et ainsi que les collaborateurs et collaboratrices qui nous ont permis d'avancer au cours des trois dernières années. Un grand MERCI !

Le transport scolaire est un acteur important de l'accessibilité aux services éducatifs offerts dans nos écoles. Depuis des années, des enjeux de recrutement et de rétention du personnel sont ressentis et ont fait l'objet de travaux d'analyse de notre part. Nous avons dû aussi faire une grève illégale en mai 2018, ce qui démontrait l'urgence de la situation et le sérieux de notre démarche.

En 2019, un comité de réflexion sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du transport scolaire a été mis sur pied. Ce comité, composé de personnes représentant des syndicats, des transporteurs, des organismes scolaires et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a convenu d'une recommandation d'aide financière sous forme de prime de rétention. Nous aurions plutôt préféré des augmentations salariales.

En 2020, dans son budget 2020-2021, le gouvernement prévoit des investissements de 100,9 millions de dollars d'ici 2024-2025, pour mettre en marche un programme d'aide financière visant la rétention des conducteurs et conductrices d'autobus scolaire.

Pendant l'année 2020, le comité a poursuivi ses travaux jusqu'à l'annonce, le 30 septembre 2020, d'une prime de rétention de 2 000 $. Malheureusement, le gouvernement a exclu les conducteurs et conductrices de berline (fourgonnette) de l'application de cette prime, et nous avons vivement dénoncé cette iniquité, en vain. Nous continuons nos démarches pour les faire inclure l'an prochain.

Vers l'avenir

Malgré cette avancée, la disparité des salaires demeure dans le transport scolaire, ce qui n'aide en rien l'attraction de nouveaux conducteurs et conductrices. Depuis des années, je souhaite une meilleure uniformité dans notre méthode de négociation et qu'elle soit appliquée par région.

Il est très important pour les syndicats et leurs personnes conseillères, de connaître la capacité de payer de leurs employeurs pour calculer le ratio du coût de la convention collective en lien avec les contrats.

Pour ce faire. M. Samuel Guérin-Bouchard, conseiller syndical responsable du Secteur transport scolaire, a préparé un document intitulé « Étapes à entreprendre et CHECKLIST Secteur transport scolaire ». En Estrie, nous appliquons cette méthode depuis quelques négociations et nous faisons front commun. Cela nous a permis, lors de la dernière négociation, d'accroitre nos salaires et conditions de travail de 25 à 30 % et de les harmoniser.

L'obtention des contrats de transport scolaire est primordiale pour nos syndicats

Nous avons constaté que pour nos membres, le fait de connaître la capacité de payer de l'employeur et la marge de manœuvre que nous avions avaient un effet de solidarité pour nos revendications et moyens de pression. De plus, l'employeur ne peut prétendre à son incapacité de payer comme par le passé. Il nous est alors plus facile d'appuyer nos revendications sur la place publique.

Nos négociations se déroulant de façon indépendante pour chaque syndicat, cela rend difficile le sentiment d'appartenance et de solidarité. Les syndicats du secteur et leurs membres ont souvent l'impression d'être laissés à eux-mêmes.

Je pense qu'il est impératif de mettre en place une formation sur la négociation spécifique au transport scolaire en fonction des étapes à entreprendre en négociation pour notre secteur. Une telle formation permettrait une meilleure compréhension des contrats octroyés au transporteur, des ratios, des marges de manœuvre et de l'amélioration des disparités salariales, tout en renforcissant l'unité.

Nous avons la possibilité de nous démarquer des autres centrales syndicales.

Depuis des années, nous avons orienté nos revendications en ciblant nos gouvernements. Sans délaisser nos actions envers ceux-ci, nous devons mieux outiller nos syndicats dans leurs négociations afin d'atteindre un équilibre et une parité dans les conventions collectives.

Je vous remercie pour votre attention, vous trouverez ci-joint un résumé des événements qui ont marqué le secteur depuis 2018.

Stephen P. Gauley
Président du Secteur transport scolaire FEESP-CSN

Événements du Secteur transport scolaire depuis le dernier rapport de 2018

15 mai 2018 : journée de grève nationale tenue à Québec. 44 syndicats ont adopté le mandat de grève, 28 syndicats ont effectué la grève à la suite des demandes d'ordonnance de plusieurs employeurs.

5 juin 2018 : mobilisation provinciale d'un grand nombre de syndicats et grève régionale dans les Laurentides et Lanaudière.

12 juin 2018 : appui des congressistes de la FEESP lors d'une mobilisation pour remettre un rapport de comportement au ministre Proulx.

Août-septembre 2018 : pendant la campagne électorale provinciale, plusieurs actions ont été réalisées pour que les candidates et candidats s'engagent à appuyer la lutte du secteur du transport scolaire (affiches, rencontres avec les député-es, ligne 1-800 pour les plaintes, etc.).

Octobre 2018 : discussion avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) sur une éventuelle rencontre du nouveau ministre de l'Éducation de la Coalition Avenir Québec (CAQ).

Novembre 2018 : rédaction d'un argumentaire visant à expliquer et dénoncer la situation des conductrices et conducteurs de véhicules scolaires.

26 novembre 2018 : envoi d'une lettre conjointe avec la FTQ et la FTA au ministre Roberge pour obtenir une rencontre.

18 janvier 2019 : rencontre du ministre Roberge avec la FTA et la FTQ pour lui demander de mettre sur pied un comité qui se penchera sur les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre et des conditions de travail des salarié-es du secteur.

15 mai 2019 : première rencontre du Comité de réflexion sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du transport scolaire avec le ministère de l'Éducation.

13 juin 2019 : deuxième rencontre du Comité de réflexion sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du transport scolaire avec le ministère de l'Éducation.

2 juillet 2019 : troisième rencontre du Comité de réflexion sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du transport scolaire avec le ministère de l'Éducation.

Septembre 2019 : finalisation du rapport du comité devant être présenté au ministre Roberge recommandant la mise en œuvre d'une prime de rétention.

11 octobre 2019 : transmission du rapport du comité au ministre Roberge.

16 octobre 2019 : réception d'une lettre provenant du ministre Roberge mentionnant qu'il a pris connaissance du rapport.

Novembre 2019 à janvier 2020 : discussion avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation pour déterminer la hauteur de la prime à verser qui sera recommandée.

10 mars 2020 : le budget du gouvernement provincial prévoit 100,9 millions de dollars d'ici 2024-2025 afin d'assurer le maintien d'un service de transport scolaire efficace et sécuritaire.

14 mars 2020 : déclaration de l'état d'urgence sanitaire et fermeture des écoles.

15 mars 2020 : pressions auprès du gouvernement provincial pour le maintien du paiement des contrats pour que les conductrices et conducteurs de véhicules scolaires soient rémunérés.

20 mars 2020 : réception de la confirmation du paiement à 100 % des contrats du 16 au 27 mars 2020 ce qui assure la rémunération des conductrices et conducteurs pour cette période.

21 mars 2020 : pressions auprès du gouvernement provincial pour le maintien du paiement des contrats et le maintien de la rémunération pour le reste de la période.

29 mars 2020 : réception de la confirmation du paiement à 100 % des contrats pour la semaine du 30 mars au 3 avril et à 50 % par la suite.

30 mars 2020 : pressions auprès du gouvernement provincial pour qu'il modifie sa décision de payer les contrats à 50 %.

31 mars 2020 : information aux syndicats de leurs droits en lien avec la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et l'assurance-emploi.

7 avril 2020 : confirmation de la part du gouvernement provincial qu'il ne modifiera pas sa décision de payer les contrats à 50 %.

10 avril 2020 : pressions auprès du gouvernement pour être inclus au sein du comité de reprise du transport scolaire pour la santé et sécurité des conductrices et conducteurs en prévision de la reprise en mai.

4 mai 2020 : distribution d'un Infobus sur les mesures de sécurité à prendre et les revendications du secteur pour l'installation de barrières physiques dans les véhicules.

8 mai 2020 : distribution aux syndicats d'une trousse sur la santé et la sécurité abordant les mesures devant être prises, la procédure de plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de refus de travail dans le contexte de la COVID-19.

Été 2020 : participation à des rencontres avec le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) pour planifier le début de l'année scolaire 2020-2021 et les mesures à prendre pour protéger les conductrices et conducteurs de la COVID-19.

Septembre 2020 : plusieurs sorties médiatiques pour dénoncer les mesures sanitaires insuffisantes, dont l'absence de barrière physique et le fait que les salarié-es ne sont pas informés des cas de COVID-19 dans leur véhicule.

30 septembre 2020 : annonce de la prime de rétention de 2 000 $, faisant suite aux travaux du comité

Octobre 2020 : consultation du MÉQ sur les critères du programme de prime de rétention.

30 octobre 2020 : confirmation des critères du programme de prime de rétention avec acceptation de nos propositions, sauf l'inclusion des conductrices et conducteurs de berlines.

Novembre 2020 : dénonciation auprès du gouvernement de l'exclusion des conductrices et conducteurs de berlines scolaires.

5 novembre 2020 : publication de l'échéancier du programme de prime de rétention.

14 janvier 2021 : annonce d'un retard dans l'échéancier du programme.

23 février 2021 : annonce d'un nouvel échéancier à la suite des retards liés à la plateforme pour le versement de la prime.

Pour le comité exécutif du Secteur transport scolaire,
Stephen P. Gauley, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

SECTEUR MUNICIPAL

RAPPORT 2018-2021

Secteur municipal

Bonjour camarades,

Le Secteur municipal représente environ 6 400 membres répartis dans 129 syndicats, dont 178 sections. L'objectif du secteur est d'appuyer les syndicats, de favoriser l'échange, de faire connaître les bons coups et de travailler à la vie syndicale ainsi qu'à la mobilisation.

Voici la composition de l'exécutif du secteur :

Denis Savard, président, provenant du Syndicat des cols bleus de Gatineau (CSN)

Milaine Richer-Bond, secrétaire générale, provenant du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Saint-Faustin – Lac Carré – (CSN)

Sébastien Lamy, vice-président, provenant du Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN, section surveillants et concierges (2018-2019)

André Lajoie, secrétaire général de la FEESP-CSN

Karine Lavoie, conseillère syndicale de la FEESP-CSN

Samuel Guérin-Bouchard, conseiller syndical de la FEESP-CSN

Johanne Bissonnette (2018-2019) et Ginette Bacon, collaboratrices de la FEESP-CSN

Régime sectoriel d'assurance collective

Après plusieurs années de discussions, la CSN va développer une assurance collective qui va pouvoir accueillir les syndicats du secteur. Rappelons que la très grande majorité de nos syndicats sont couverts par un contrat d'assurance. Donc, pour les syndicats, il y aura plusieurs choix d'assurances disponibles pour essayer de contrôler les coûts et garantir les bonnes protections. Il s'agit ici de celui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), leurs propres régimes ou celui de la CSN qui est à venir.

Contestation des lois 15 et 24

Comme vous le savez, nous avons contesté la loi 15, qui favorise la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et la loi 24, qui concerne le régime de négociation des conventions collectives et de règlements des différends encadrant les paramètres de négociation au secteur municipal. Le débat juridique se poursuit.

Colloque sur les lois 15 et 24

À la suite d'une demande adressée à l'exécutif du secteur, nous avons décidé d'organiser un colloque d'information avec le secteur transport et de la sécurité du public sur la contestation des lois 15 et 24 et saisir les impacts sur les négociations dans nos secteurs respectifs. S'en

est suivie une période d'échanges sur les moyens à mettre en place afin de faire connaître nos luttes et être prêts rapidement à se mobiliser pour contrer les attaques des gouvernements.

À la suite de cette journée, nous avons décidé de faire un sondage numérique ainsi que des appels aux syndicats afin de mieux saisir leurs réalités et besoins.

Titre du sondage : Sondage préparation négo – loi 24 (32 répondants)

De manière générale, la loi 24 ne semble pas avoir affecté les processus de négociation de manière significative dans le secteur municipal. Les différents syndicats semblent intéressés de recevoir l'information et priorisent les plateformes informatiques (courriel, Facebook) et les rencontres en personne pour échanger. Des rencontres de style 5 à 7 semblent intéresser les membres du secteur afin de favoriser la solidarité des syndicats dans le secteur.

En complémentarité au sondage transmis par courriel, nous avons tenté de joindre par téléphone l'ensemble des syndicats du Secteur municipal. Deux membres du comité ont passé environ une journée et demie à tenter de joindre les responsables des syndicats. Nous avons réussi à discuter avec environ 25 représentants syndicaux et nous avons laissé une dizaine de messages sur des répondeurs. Souvent, les coordonnées des syndicats ne sont pas à jour, ce qui occasionne quelques difficultés. Toutefois, les syndicats étaient positifs quant à la possibilité de discuter avec un représentant du secteur.

Il ressort de ces discussions que :

77 % des répondants disent que la loi 24 n'a pas affecté la préparation de la négociation de leur convention collective et que les membres ont été consultés de la même façon soit : en assemblée générale, en personne ou par courriel.

94 % des répondants disent que la loi 24 n'a pas affecté le choix des demandes en négo.

73 % des répondants ont préparé leur projet de négo avant l'expiration de leur convention collective.

84 % des répondants disent que la loi 24 n'a pas affecté le calendrier de négo et 81 % affirment qu'elle n'a pas affecté le moment du dépôt du projet de négo.

61 % des répondants disent que la loi 24 n'a pas affecté la durée de la négociation.

87 % des répondants n'ont pas eu besoin d'impliquer un conciliateur lors de la négociation.

79 % des répondants disent que la loi 24 n'a pas affecté les stratégies de mobilisation.

Comment créer une solidarité entre les syndicats? Rencontres 5 à 7 (58 %), sensibilisation des membres (52 %), meilleure communication (48 %), rencontre régionale annuelle (42 %).

Comment bien faire circuler l'information? Courriel (75 %), la page Facebook du secteur municipal (56 %), rencontres 5 à 7 (38 %).

En cas d'implantation d'une nouvelle loi, la majorité des syndicats opte pour recevoir l'information vulgarisée.

Nous considérons important que les membres de l'exécutif continuent les appels auprès des syndicats pour développer une solidarité tant régionale que provinciale.

Pandémie

Malheureusement, la pandémie nous a ralentis dans notre plan de travail, tout un chacun a dû faire face à cette réalité qui nous a frappés. Rapidement, des rencontres virtuelles hebdomadaires ont été organisées pour que l'information concernant les décrets et l'application des mesures sanitaires de la Direction de la santé publique, de l'INSPQ et la CNESST soit appliquée de façon uniforme, et ce, dans le respect des conventions collectives. Nous pouvons affirmer que dans la très grande majorité l'échange de l'application des mesures a bien fonctionné. Nous avons réussi à nous faire respecter malgré les décrets ministériels et de respecter les conventions collectives.

Colloque, favoriser la solidarité sectorielle et régionale

Comme nous avons mis en place un colloque au printemps 2019, nous avons priorisé le contact avec les syndicats ainsi que le sondage. Il faut se donner le temps de faire une tournée et de réseauter les syndicats du Secteur municipal. Les outils de la pandémie vont peut-être nous permettre de faire un premier travail de réseautage avant une tournée et aussi l'organisation d'un colloque sur la solidarité régionale.

Négociation de convention collective

Samuel Guérin-Bouchard, conseiller syndical a été nommé pour être en appui au secteur. Il a développé beaucoup d'outils sur la négociation pour appuyer les syndicats et les personnes conseillères dans la négociation des conventions collectives du Secteur municipal. Il a également joué un grand rôle au niveau de l'appui pendant la pandémie.

Négociation regroupée ou coordonnée

Ce modèle est bon, lorsqu'il y a des enjeux communs. Lors de la dernière négociation en Estrie, il a fallu trouver des enjeux communs qui n'étaient peut-être pas tant ancrés auprès des membres, alors que ça devrait sans doute être l'inverse. Avoir des enjeux communs bien ancrés pour ensuite se regrouper pour avoir une plus grande force en commun et d'être solidaire à nos revendications est essentiel.

Représentation

Le président du secteur siège et prend part aux décisions au bureau fédéral, au conseil confédéral ainsi qu'à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (L'APSAM) représentant ainsi la partie syndicale au conseil d'administration.

Remerciements

Merci à André Lajoie, responsable politique pour son travail et son implication au secteur.

Merci à Johanne Bissonnette et Ginette Bacon, collaboratrices de la FEESP pour leur apport au secteur.

Merci à Karine Lavoie et Samuel Guérin-Bouchard, conseillers syndicaux pour votre implication et soutien au secteur.

Merci à Milaine Richer-Bond pour ton implication et ta collaboration au comité exécutif.

Merci à toutes et tous pour votre dévouement pour défendre les intérêts de la classe ouvrière.

Solidarité, camarades!

Bon congrès 2021!

Vive la FEESP!

Pour le comité exécutif du Secteur municipal,
Denis Savard, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

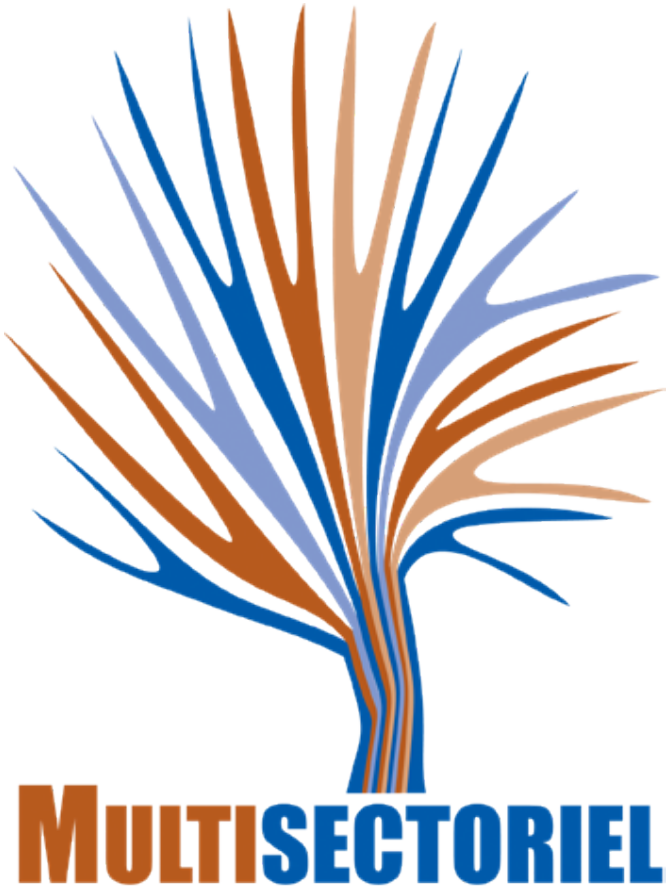

RAPPORT 2018-2021

Multisectoriel

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au 28e Congrès de la FEESP.

Bien que la situation de pandémie a grandement ralenti les activités du secteur au cours de la dernière année, plusieurs éléments d'importance se doivent d'être soulignés.

Je vous propose un survol de ceux-ci.

Un appel pour les unir tous

Nous poursuivons toujours l'objectif de connaître les syndicats du secteur afin d'avoir un portrait plus juste de ceux-ci. Dans cette optique, nous avons effectué un sondage téléphonique sur leur réalité locale. Le sondage avait également comme objectif de créer un contact et d'inciter les syndicats à participer aux instances de la fédération.

Nous avons réussi à joindre la moitié de nos syndicats et notre objectif est de joindre l'autre moitié.

Ce que nous avons appris

Bien que les comités exécutifs soient complets et que la participation à la vie syndicale ne semble pas un problème, nous remarquons tout de même ceci :

- Le manque de main-d'œuvre retarde les retraites et crée une pression sur les libérations syndicales qui deviennent de plus en plus difficiles à faire autoriser par l'employeur ;
- Le défi de la relève syndicale est également un enjeu dans les syndicats de notre secteur ;
- Parmi les syndicats sondés, seulement une vingtaine de syndicats ont des femmes au sein de leur comité exécutif. Il serait intéressant d'en avoir plus et le secteur tentera de sensibiliser les membres sur ce sujet ;
- Le journal *Multisectoriel* semble avoir été lu par plusieurs, et suscite l'intérêt ;
- L'absence de participation aux instances du mouvement est souvent liée à la difficulté d'obtenir plusieurs journées de libération consécutives. Dans certains cas, l'aspect pécuniaire est aussi évoqué.

Communication et action

À la suite de l'analyse des données du sondage, le comité exécutif du secteur a adapté son plan d'action :

- Développement d'un modèle de journal qui sera porteur et qui fera connaître nos réalités syndicales ;
- Création d'une page Facebook afin d'y communiquer l'ensemble des nouvelles du mouvement et du secteur ;
- Création d'un groupe Messenger privé ayant comme objectif d'entrer en contact rapidement avec les membres du secteur. Il sera également facile de les inviter aux instances du secteur et de la fédération.

Lorsqu'il sera possible de le faire, instaurer la pratique qu'un membre du comité exécutif sectoriel soit présent lors d'assemblée syndicale afin de créer et consolider un lien de proximité avec eux.

COVID-19

La COVID-19 a eu un impact très important sur notre comité exécutif en raison des réalités de travail liées aux services essentiels.

La dernière année n'a pas été facile et nous nous ferons un devoir de faire la lumière sur les défis qu'ont dû relever l'ensemble des syndicats du secteur.

L'ère post-COVID

Il y a plusieurs années, nous caressions l'idée de réunir nos syndicats à l'aide d'une plateforme numérique telle Zoom ou Teams pour tenir différentes activités. Tellement loin de notre façon de faire à ce moment, cette solution n'avait pas été retenue, privilégiant les rencontres en personne qui ont toujours apporté beaucoup au mouvement. Nous voyons aujourd'hui l'occasion pour le secteur de mettre de l'avant cette façon de faire, puisqu'elle demeure accessible pour nos membres et elle permettra, espérons-le, une plus grande participation à la vie du secteur.

Conclusion

En terminant, je tiens à remercier celles et ceux sans qui je ne saurais être le président de ce secteur :

- Daniel McSween, vice-président (STT de Structures métropolitaines — CSN) ;
- Kai Lee, secrétaire (SE de soutien de l'Université Concordia — secteur technique (CSN) ;
- Jean-Pierre Bourgault, vice-président trésorier de la FEESP et responsable politique ;
- Zoé Poulin, conseillère syndicale ;
- Shanti Larochelle, employée de bureau ;
- Un super gros merci également à Ronald Pierre-Charles, conseiller syndical, Audrey Laprise et Stéphanie Fournier, employées de bureau de la FEESP.

Syndicalement,

Pour le comité exécutif du Multisectoriel,
Éric Fillion, président

Essentielles

PLUS QUE JAMAIS

RAPPORT 2018-2021

Secteur de la sécurité du public

Le premier mandat de ce secteur, nouvellement créé n'a pas été de tout repos, considérant qu'il était le premier du secteur et que nous devions partir d'une page, somme toute, blanche.

Le comité exécutif du secteur est composé de :

Catherine Perreault-Archambault, secrétaire, provenant du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (CSN) ;

Kevin Grenier, vice-président, provenant de la Fraternité des constables et agents de la paix de la STM-CSN ;

Mathieu Lavoie, président, provenant du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (CSN).

Au début, le secteur est soutenu par Benoit Malenfant, conseiller syndical, qui par la suite fut remplacé par Louis-Philippe Lemoyne. Durant notre mandat, nous aurons également le soutien de plusieurs salarié-es de la fédération, mais plus particulièrement de Shanti Larochelle, employée de bureau, et Jean-Pierre Bourgault, responsable politique et vice-président trésorier de la fédération.

L'élaboration d'un nouveau secteur représente certains défis : par exemple, mettre en place le secteur et son fonctionnement, et ce, sans compter que l'arrivée de la pandémie est venue toucher une grande partie des membres du secteur.

La mise en place du secteur

Nous avons d'abord amorcé les travaux par la rédaction des statuts et règlements propres au secteur, qui furent entérinés en réunion lors d'une instance de la FEESP. Par la suite, un logo représentant l'aspect spécifique et représentatif des syndicats du secteur a été conçu par une graphiste. Ce logo est né des résultats du sondage effectué auprès des syndicats du secteur de la sécurité du public. La rédaction d'un dépliant sur la description du secteur a aussi été réalisée pour en faire la promotion.

Un premier plan d'action

Parallèlement, un premier plan d'action a été établi : le point central entourant cette première année était de trouver un sujet rassembleur qui pourrait interpeller l'ensemble de nos organisations. Le thème retenu fut le trouble de stress post-traumatique. Conséquemment, en octobre 2019, le secteur organisait et présentait un colloque sur ce sujet, avec la participation de monsieur Alain Brunet, Ph. D. et spécialiste du trouble de stress post-traumatique, de madame Julie Nadeau, travailleuse sociale et chargée de cours, ainsi que des agents correctionnels fédéraux. Ces derniers ont livré un témoignage de leur lutte pancanadienne sur le sujet. L'événement fut une belle réussite, tant sur le plan de la participation que de l'intérêt suscité, et les commentaires recueillis auprès des organisations présentes allaient également en ce sens.

La problématique qui est clairement en hausse chez les premiers répondants est une réalité bien souvent balayée du revers de la main par les différentes instances gouvernementales, dont la CNESST. C'est dans cette optique qu'une rencontre a eu lieu au cabinet du ministre du Travail, avec divers acteurs de la CSN, pour démontrer l'importance et la pertinence de reconnaître cette problématique de santé et faciliter sa reconnaissance.

La présidence du secteur a aussi siégé, durant ce premier mandat, sur différents comités, internes ou externes à la fédération, comme le bureau fédéral de la FEESP, le comité de rémunération des élu-es de la fédération, les conseils confédéraux de la CSN, ainsi que sur le comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence (CNTSPU), traitant de la difficulté de rétention des premiers répondants, plus particulièrement dans les régions rurales.

La volonté de mettre en place un outil de visibilité par le comité exécutif du secteur, et une consultation élargie des syndicats en personnes, fut mise de côté par l'arrivée de la pandémie de la COVID-19. En effet, au-delà de l'impossibilité de se déplacer en personne dans les milieux de travail, une grande part de nos organisations et de nos membres ont dû, en raison de leur statut de services essentiels, faire face à la pandémie à divers niveaux. Le comité exécutif du secteur a aussi élaboré un sondage qui sera envoyé aux présidences des syndicats du secteur afin de dresser un portrait des impacts de la pandémie sur leurs milieux de travail et des enjeux que celle-ci a mis en lumière, en particulier au niveau de la santé et de la sécurité au travail. Le comité exécutif a également reporté le projet de mettre en place des comparatifs de l'ensemble des conventions collectives du secteur, objectif qui devrait se retrouver dans le prochain mandat.

En conclusion, bien que l'ensemble du plan d'action n'a pu être exécuté dans le contexte particulier que nous avons vécu, nous avons toujours le désir commun de consolider les liens entre les différents syndicats du secteur, de faciliter le partage d'informations, de même que de dynamiser le secteur. À cet effet, nous envisageons fortement de mettre sur pied un conseil virtuel ou encore des capsules vidéo informatives, afin de garder vivant notre secteur malgré la pandémie. Nous demeurons également actifs dans les possibilités de syndicalisations, afin de grossir les rangs du secteur et d'augmenter ainsi notre force collective.

Pour le comité exécutif du Secteur de la sécurité du public,
Mathieu Lavoie, président

feesp.csn.qc.ca